

Atos S.E.

Société Européenne

80, quai Voltaire

95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Atos S.E.

Société Européenne
80, quai Voltaire
95870 Bezons

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATOS S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de service à long terme au forfait

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats » et Note 5 « Autres produits et charges opérationnels (Autres éléments) », Note 12 « Provisions » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée. Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat. Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restant à encourir. Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes : - Pour les nouveaux contrats : ▪ lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;

déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats de service à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

- nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.
 - Pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus :
 - nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
 - nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;
 - nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
 - sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminé et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat ;
 - nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et celles restants à atteindre, et les estimations correspondantes établies.
-

Évaluation des goodwill, d'autres actifs immobilisés et des actifs détenus en vue de la vente.

Note 1.1 « Cessions envisagées et réalisées », Note 5 « Autres produits et charges opérationnels », Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés », Note 9 « Contrats de location » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Au 31 décembre 2022, la valeur comptable nette des goodwill et d'autres actifs immobilisés s'élevait à 7 530 millions d'euros, soit 46 % du total de l'actif. Les actifs immobilisés comprennent les goodwill (5 305 millions d'euros), les immobilisations incorporelles (919 millions d'euros), les immobilisations corporelles (414 millions d'euros) et les actifs au titre du droit d'utilisation (892 millions d'euros). La valeur nette comptable des goodwill et des autres actifs, détenus en vue de la vente s'élevait à 543 millions d'euros. Les goodwill et les actifs immobilisés sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les goodwill. Concernant le projet de séparation du Groupe et les cessions en cours : - Le Groupe a considéré qu'au 31 décembre 2022, SpinCo (Evidian) ne remplissait pas les critères d'IFRS 5 de reclassification en actifs destinés à la vente et activité abandonnées. - Le Groupe a déterminé que la cession d'<i>Unified Communications & Collaboration</i> et la vente de ses opérations en Italie (Atos Italia S.p.A.) remplissaient les critères pour être classées comme destinées à être cédées au 31 décembre 2022 considérant l'avancée des négociations avec leurs acquéreurs respectifs. Les actifs et passifs liés à ces activités sont classés comme destinés à être cédés et évalués à la juste valeur nette des coûts de cession. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGTs) correspondent aux zones géographiques (<i>Regional Business Units</i> ou RBU) dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe. Nous avons vérifié si la méthodologie utilisée par la Direction était conforme aux principes comptables, notamment concernant la définition des UGT, l'allocation des actifs nets et les modèles utilisés pour évaluer les montants recouvrables. Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT : - nous avons apprécié la méthodologie et les hypothèses retenues par le Groupe avec l'assistance de conseils extérieurs dans l'approche multicritère retenue pour l'évaluation de la juste valeur, nette des coûts de cession. - nous avons rapproché les prévisions de trésorerie issues du plan à moyen terme révisé établi par le Groupe ; - nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues (y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle), notamment par entretiens avec la Direction, et les perspectives futures de croissance ; - nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, y compris les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ; Pour le groupe <i>Unified Communications & Collaboration</i> et les activités en Italie (Atos Italia S.p.A.), nous avons examiné le caractère approprié des hypothèses retenues par la direction pour déterminer la juste valeur nette des coûts de cession, sur la base des négociations avancées liées aux cessions en cours de ces activités.

Le test de dépréciation annuel est fondé sur la juste valeur nette des coûts de cession de chaque UGT, établie sur la base d'une approche multicritère, incluant l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) et des multiples boursiers. Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'hypothèses prospectives particulièrement sensibles et d'autres estimations. Nous avons considéré l'évaluation des goodwill et des autres actifs immobilisés comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur recouvrable à ces hypothèses.	Nous avons vérifié l'exactitude mathématique des évaluations utilisées par le Groupe. Nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes de l'annexe des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.
--	---

Litiges

Note 16 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
Le Groupe est engagé dans une procédure judiciaire pour un litige concernant principalement des droits de propriété intellectuelle contre TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions (TriZetto / Cognizant) aux États-Unis d'Amérique, dont la situation au 31 décembre 2022 est décrite dans la note 16 de l'annexe des comptes consolidés. Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district sud de New-York a déclaré Syntel, filiale d'Atos, responsable du détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et TriZetto d'environ 855 millions de dollars. Le 20 avril 2021, un tribunal américain du district sud de New-York a accepté en partie une requête post-verdict déposée par Syntel. Le tribunal a ainsi réduit les 855 millions de dollars de dommages-intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars et également rejeté la demande de Cognizant et TriZetto visant à obtenir 75 millions	Afin d'obtenir une compréhension suffisante des litiges et réclamations existants et des éléments de jugements afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction, et nous avons analysé les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier les litiges. Concernant le litige contre TriZetto / Cognizant, nous avons : - mené des entretiens avec la Direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel du litige en cours ; - consulté les éléments de procédure disponibles ainsi que les autres informations pertinentes concernant le litige et relatives à la probabilité et à l'impact possible du risque ; - procédé à une revue critique des estimations et des positions retenues par la Direction ; - apprécié si les derniers développements ont été pris en compte.

de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Le tribunal a également considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars.

Le 26 mai 2021, Syntel a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par la Cour. L'audience devant la Cour d'Appel s'est déroulée le 19 septembre 2022. La procédure d'appel prend généralement 18 mois ou plus.

Nous avons considéré que ce sujet constituait un point clé de l'audit, en raison de l'incertitude sur l'issue de la procédure engagée, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et du caractère potentiellement significatif sur le résultat net et les capitaux propres consolidés, si ces estimations devaient varier.

Nous avons également apprécié les informations fournies dans la note 16 de l'annexe des comptes consolidés.

Evaluation des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies

*Note 11 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme »
de l'annexe des comptes consolidés*

Point clé de l'audit

Des salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Suisse) sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élèvent à 579 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2022 et leurs effets sont présentés dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :

Réponse apportée

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe.

Avec l'appui de nos spécialistes actuaires :

- nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ;
- pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier, actions non

- du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ;
- des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents.

cotées et participations dans des projets d'infrastructures).

Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Concernant les hypothèses induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, nous avons corroboré les hypothèses retenues avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.

Comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables

Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales

Un montant de 216 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2022.

Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 6 492 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 1 106 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Réponse apportée

Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et
- de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés

Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l’audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l’importance des jugements du Groupe dans l’estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.	actifs au titre des pertes fiscales reportables dans la note 7 de l’annexe aux comptes consolidés.
---	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d’administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l’article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l’article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n’ont pas fait l’objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l’objet d’un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d’exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d’information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l’article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S’agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d’information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d’information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Atos S.E.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société ATOS S.E. par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 29^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 32^{ème} année sans interruption, dont, pour les deux, 27 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jean-François VIAT

 *Virginie Palethorpe*

Jean François Viat

Virginie Palethorpe



1. Etats financiers

1.1. Etats financiers consolidés

1.1.1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	Note 2	11 341	10 839
Charges de personnel	Note 4.1	-5 692	-5 269
Charges opérationnelles	Note 4.2	-5 293	-5 187
Marge opérationnelle		356	383
En % du chiffre d'affaires		3,1%	3,5%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-1 151	-3 151
Résultat opérationnel		-795	-2 768
En % du chiffre d'affaires		-7,0%	-25,5%
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	-29	-25
Autres charges financières	Note 6.1	-289	-290
Autres produits financiers	Note 6.1	143	164
Résultat financier	Note 6.1	-175	-151
Résultat avant impôt		-970	-2 919
Charge d'impôt	Note 7	-46	-39
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 10	4	0
Résultat net		-1 012	-2 959
dont			
▪ attribuable aux propriétaires de la société mère		-1 012	-2 962
▪ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	0	3

(en millions d'euros et en unités)		Exercice 2022	Exercice 2021
	Notes		
Résultat net			
- attribuable aux propriétaires de la société mère		-1 012	-2 962
Nombre moyen pondéré d'actions		110 641 457	109 581 755
Résultat net	Note 14.1	-9,14	-27,03
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		110 641 457	109 581 755
Résultat net dilué par action	Note 14.1	-9,14	-27,03

1.1.2. Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net de la période	-1 012	-2 959
Autres éléments du résultat global		
• A reclasser en compte de résultat (recyclable)	234	393
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	-3	8
Ecart de conversion	236	389
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	1	-4
• Non reclassé en compte de résultat (non recyclable)	111	243
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	149	349
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	-38	-106
Total autres éléments du résultat global	345	636
Total résultat global de la période	-668	-2 323
dont		
• attribuable aux propriétaires de la société mère	-668	-2 326
• attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	3

1.1.3. Etats consolidés de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Goodwill	Note 8.1	5 305	5 105
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	919	1 089
Immobilisations corporelles	Note 8.3	414	421
Droits d'utilisation	Note 9	892	1 072
Participations dans les entreprises mises en équivalence	Note 10	8	4
Actifs financiers non courants	Note 6.3	171	840
Instruments financiers non courants	Note 6.6	13	0
Impôts différés actifs	Note 7.4	294	189
Total des actifs non courants		8 017	8 720
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 603	2 583
Impôts courants		64	76
Autres actifs courants	Note 4.4	1 485	1 430
Instruments financiers courants	Note 6.6	18	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	3 331	3 372
Total des actifs courants		7 501	7 476
Actifs destinés à la vente	Note 1	876	623
TOTAL DE L'ACTIF		16 394	16 819

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
PASSIF			
Capital social	Note 14.2	111	111
Primes		1 499	1 498
Réserves consolidées		3 195	5 790
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 14.1	-1 012	-2 962
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 14.2	3 793	4 437
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	7	6
Total capitaux propres		3 799	4 444
Provisions pour retraites et assimilées	Note 11	639	944
Provisions non courantes	Note 12	496	657
Emprunts	Note 6.4	2 450	2 750
Instruments dérivés	Note 6.6	13	40
Impôts différés passifs	Note 7.4	148	67
Dettes de location non courantes	Note 9	704	894
Autres passifs non courants		1	1
Total des passifs non courants		4 451	5 352
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 187	2 003
Impôts courants		63	61
Provisions courantes	Note 12	245	137
Instruments financiers courants	Note 6.6	11	4
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	2 412	1 849
Dettes de location courantes	Note 9	309	360
Autres passifs courants	Note 4.5	2 260	2 131
Total des passifs courants		7 487	6 546
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	Note 1	656	477
TOTAL DU PASSIF		16 394	16 819

1.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat avant impôt		-970	-2 919
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	275	325
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	372	376
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		7	1
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		23	7
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		-182	999
Amortissement des actifs incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	140	151
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	177	1 490
(Plus) moins-values de cessions d'actifs non courants		160	32
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions		19	32
Pertes (gains) sur instruments financiers		-27	80
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	29	25
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	22	15
Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts		46	613
Impôts payés		-59	-81
Variation du besoin en fonds de roulement		440	-153
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		427	379
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-251	-272
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6	9
Investissements opérationnels nets		-245	-263
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-279	-297
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		11	35
Encaissements nets liés aux cessions d'immobilisations financières		226	-
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-24	-2
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0	2
Augmentation (diminution) des autres actifs financiers non courants*		60	-131
Investissements financiers nets		-6	-393
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-251	-656
Augmentation de capital		1	23
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires		6	-
Rachats et reventes d'actions propres		-2	-58
Dividendes versés		-9	-98
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-2	-3
Paiement des loyers	Note 6.5	-405	-391
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.5	1 850	1 710
Remboursement d'emprunts courants et non courants	Note 6.5	-1 632	-856
Coût de l'endettement financier net payé	Note 6.5	-29	-25
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.5	-81	-1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-304	300
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-127	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		3 239	3 142
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.5	-127	24
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.5	78	73
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	3 190	3 239

*60 millions d'euros correspondaient au remboursement de l'excédent de financement du plan de restructuration en Allemagne lancé en 2021 et clos fin 2022 avant son achèvement.

1.1.5. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2020	109 993	110	1 476	4 724	550	6 861	10	6 871
▪ Augmentation de capital	737	1	22	-		23		23
▪ Affectation du résultat net de l'exercice précédent				550	-550	-		-
▪ Dividendes versés				-98		-98	-3	-101
▪ Paiements fondés sur des actions				32		32		32
▪ Achat d'actions propres				-58		-58		-58
▪ Autres				4		4	-4	-1
Transactions avec les actionnaires	737	1	22	429	-550	-98	-7	-105
▪ Résultat net de la période				-	-2 962	-2 962	3	-2 959
▪ Autres éléments du résultat global				636		636	0	636
Total du résultat global de la période	-	-	-	636	-2 962	-2 326	3	-2 323
Au 31 décembre 2021	110 730	111	1 498	5 790	-2 962	4 437	6	4 444
▪ Augmentation de capital	221		1	-		1		1
▪ Affectation du résultat net de l'exercice précédent				-2 962	2 962	-		-
▪ Dividendes versés				-0		-0	-2	-3
▪ Paiements fondés sur des actions				23		23		23
▪ Achat d'actions propres				-2		-2		-2
▪ Autres				1		1	3	4
Transactions avec les actionnaires	221	-	1	-2 940	2 962	23	1	23
▪ Résultat net de la période				-	-1 012	-1 012	0	-1 012
▪ Autres éléments du résultat global				345		345	-0	344
Total du résultat global de la période	-	-	-	345	-1 012	-668	0	-668
Au 31 décembre 2022	110 951	111	1 499	3 195	-1 012	3 793	7	3 799

1.1.6. Annexe aux états financiers consolidés

1.1.6.1. Préambule

Atos SE, société mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Atos est un leader mondial de la transformation numérique et le numéro un européen dans le domaine du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance. Atos propose des solutions verticales totalement intégrées, des plateformes de données intelligentes et des solutions infrastructures, travaillant étroitement avec des partenaires technologiques majeurs et tirant partie des innovations sur les plateformes, de l'expérience client, du digital Workplace, de l'intelligence artificielle et du Cloud hybride.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la société mère, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Le groupe Atos n'a pas changé de nom par rapport à l'exercice précédent.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 28 février 2023. Les états financiers consolidés seront soumis pour approbation par la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

1.1.6.2. Base de préparation

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe pour la période de douze mois clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union Européenne et dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2022.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a appliqué les mêmes principes comptables et méthodes d'estimation que lors de l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à l'exception des changements imposés par l'entrée en vigueur des nouvelles normes ou interprétations présentées ci-dessous.

Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2022

Les nouvelles normes, interprétations ou modifications, dont l'application était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés :

- Amendement d'IAS 16 : Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue ;
- Amendement d'IAS 37 : Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat ;
- Amendements d'IFRS 3 : Référence au cadre conceptuel ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 ;
- Décision de l'IFRIC – Agent versus principal : revendeur de logiciels (IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients) ;
- Décision de l'IFRIC – Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation contractuelles convenues avec un tiers (IAS 7 Tableau des flux de trésorerie) ;
- Décision de l'IFRIC – Exonération de loyers par le bailleur (IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 16 Contrats de location).

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

Les impacts potentiels de ces nouveaux textes sont en cours d'analyse.

La décision de l'IFRS IC émise en avril 2021 sur le traitement comptable relatifs aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture. Du fait de l'évolution de ces hypothèses ou de nouvelles circonstances qui pourraient intervenir, les montants apparaissant dans les états financiers qui seraient publiés ultérieurement, pourraient différer des estimations actuelles, particulièrement sur les sujets suivants :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires : Estimations des pourcentages d'avancement, des coûts restant à engager et des éventuelles pertes à terminaison (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et passifs de contrats et coûts de contrats et Note 12 – Provisions) ;
- Regroupement d'entreprises : Juste valeur de la contrepartie transférée (y compris la contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 – Variation de périmètre) ;
- Test de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés : Hypothèses clés sous tendant les valeurs recouvrables (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- Reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : Existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ;
- Reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : Hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le niveau de sortie de ressources sans contrepartie, estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et plus généralement, estimations relatives à toutes les provisions et passifs éventuels (Note 12 – Provisions et Note 16 – Litiges) ;
- Evaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies : Hypothèses actuarielles clés (Note 11 – Engagements de retraite et autres avantages à long terme) ;
- Dettes de location et droits d'usage : Estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 – Contrats de location) ;
- Actifs financiers : Estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et passifs de contrats et coûts de contrats) et des autres actifs financiers.

Les estimations relatives aux contrats à long terme ont été revues pour prendre en considération les éventuelles situations de perte à terminaison ou de risque de recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. Les provisions pour pertes de crédit attendues ont également été revues pour intégrer l'augmentation potentielle du risque de faillite de clients.

Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, Atos a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « Responsabilité Sociale d'Entreprise » du Document d'Enregistrement Universel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe, en cohérence avec l'analyse faite par Atos que le changement climatique n'aurait pas d'effet majeur sur la pérennité du Groupe à moyen terme.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en novembre 2021 une émission obligataire indexée sur sa performance environnementale (voir Note 6). Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint les objectifs de développement durable suivants : réduction en 2025 de 50% de ses émissions de gaz à effet

de serre (CO₂, Scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2019. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%.

Enfin, les plans d'actions de performances à compter de 2020 incluent un objectif de réduction d'émission carbone dans les critères de performance (voir Note 5). Cet indicateur mesure l'évolution du pourcentage d'émission de gaz carbonique par million d'euros de chiffre d'affaires (tonne de CO₂ / millions d'euros) sur une période de trois ans.

Politiques comptables significatives

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 définit trois catégories pour classer et évaluer les actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers sont classés selon ces trois catégories sur la base du modèle économique suivi par le Groupe pour gérer ces actifs et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels qu'ils génèrent.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme IFRS 9 (flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement aux remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif, tandis que les instruments de dette non « basiques » ou qui ne répondent pas à ces modèles de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de collecter les flux de trésorerie contractuels de ses créances commerciales.

Ces créances commerciales peuvent être transférées à des tiers (banques) avec des conditions remplissant les critères de transfert d'IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont attachés. Ces créances commerciales sont dans ce cas déconsolidées, après analyse du transfert effectif des risques, du caractère non-matériel du risque de dilution résiduel sur la base de l'expérience acquise et de l'absence d'implication continue.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont classés comme non courants. Les actifs et passifs courants, à l'exclusion de la part courante des emprunts, dettes de location et provisions, ainsi que les instruments financiers courants constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Conversion des devises étrangères

La devise de présentation est l'euro, qui correspond à la devise fonctionnelle du Groupe.

États financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers des entités consolidées sont préparés dans leur devise fonctionnelle, correspondant à la devise de l'environnement économique primaire dans lequel elles opèrent leur activité. Les états financiers des activités à l'étranger, dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- les charges et produits sont convertis au taux moyen de la période ;
- les gains et pertes de change générés par ces opérations de conversion sont reconnues au sein des autres éléments du résultat global sur la ligne « écarts de conversion ». Quand tout ou partie d'une activité à l'étranger est déconsolidée (à savoir quand le Groupe n'exerce plus de contrôle, contrôle conjoint ou d'influence notable sur cette entité), la quote-part accumulée d'écarts de conversion est recyclée au compte de résultat.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité et convertis en euros à la date de clôture.

Le Groupe n'a aucune entité opérant dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine et de la Turquie. L'Argentine est considérée comme une économie hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018 et la Turquie depuis le 1^{er} avril 2022. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines et turques ont été retraités de l'inflation conformément à la norme IAS 29.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date des transactions. A la date de clôture, les créances et dettes associées à ces transactions sont converties au taux de clôture.

Les gains ou pertes de change associés sont reconnus en résultat financier au sein de la ligne « Autres produits et charges financiers » sauf quand la comptabilité de couverture est appliquée comme évoqué en Note 13 – Juste Valeur et caractéristiques des Instruments Financiers.

1.1.6.3. Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. Les risques financiers sont gérés par le département Trésorerie du Groupe et implique de minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que l'assurance de la disponibilité de ressources financières au travers d'un niveau approprié de facilités de crédit autorisées.

La politique du Groupe est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers appropriés à long terme. Les termes et conditions de ces emprunts sont caractérisés par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des ratios bancaires qui sont suivis attentivement par le département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 - Passifs financiers.

La continuité des opérations repose en particulier sur la liquidité du Groupe, qui est sécurisée par la structure de financement actuellement en place. Le projet envisagé de séparation reste conditionnel à la mise en place d'un nouveau financement, à la fois pour SpinCo et TFCo.

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe est exposé à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêt venaient à baisser. Une variation des taux d'intérêt aurait un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion globale du risque de taux d'intérêt sur l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en échangeant pour du taux fixe la part de la dette financière à taux variable. Les instruments dérivés utilisés pour couvrir l'endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentrations significatives de risques de crédit. Les procédures d'acceptation des clients et les analyses des risques de crédit associés sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques conduit tout au long du cycle de vie d'un contrat.

Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

Risque de change

La politique du Groupe Atos promeut les positions de couvertures naturelles dans lesquelles les coûts et les revenus sont libellés dans la même devise.

Toutefois, la performance financière du Groupe peut être affectée par les fluctuations des taux de change des devises étrangères en raison de la part croissante de ses activités impliquant de l'offshoring dans des centres de coûts basés principalement en Inde et en Europe Centrale.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des positions en devises étrangères résultant d'opérations commerciales et financières libellées en devises différentes de la devise locale de l'entité concernée. Selon cette politique, toutes les expositions significatives doivent être couvertes dès qu'elles sont connues. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

L'obligation échangeable en actions émise en novembre 2019 inclut une option indexée sur le cours de l'action Worldline. La valeur de remboursement et/ou d'échange de cette obligation est corrélée à l'évolution du cours de l'action Worldline. Le cours de référence à la date d'émission était de 71,55 euros.

Suite à la cession en juin 2022 de sa participation totale dans Worldline, Atos a conclu une transaction dérivée pour couvrir cette exposition aux fluctuations du cours de l'action Worldline (voir Note 6.3).

1.1.6.4. Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre le chiffre d'affaires, les charges de personnel et charges opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels définis ci-dessous.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les goodwill ;
- Lors de la comptabilisation de regroupements d'entreprises, le Groupe peut être amené à reconnaître des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture pendant une période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, les provisions devenues sans objet du fait de changements de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnels ;
- Le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence ;
- Les plus-values et moins-values nettes de cession d'entités ou activités consolidées ;
- La juste valeur des actions attribuées aux salariés, y compris les charges sociales ;
- Les coûts de réorganisation et de rationalisation liés aux regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, peu fréquents ou anormaux. Quand les effets d'un plan de restructuration sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, la rationalisation des biens immobiliers connexes ainsi que les coûts associés aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;
- Les impacts liés aux restructurations et aux modifications des régimes à prestations définies dont les faits générateurs sont hors du champs de contrôle de la Direction d'Atos ;
- Les plus et moins-values nettes de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- Les autres produits ou charges inhabituels, anormaux et peu fréquents tels que les impacts liés à des contentieux ou litiges significatifs.

Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la société mère est le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère avant les Autres produits et charges opérationnels et le résultat net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline, net d'impôts.

Résultat Net Par Action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

Trésorerie nette (ou endettement net)

La trésorerie nette (ou endettement net) comprend le total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs et passifs financiers à court terme portant intérêts avec une maturité de moins de douze mois, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et les dérivés sont exclus de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de la trésorerie nette (ou endettement net) excluant les variations de capital, les rachats d'actions, les dividendes versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle, les acquisitions nettes des cessions d'entités ou activités.

1.1.6.5. Evénements significatifs de l'exercice

Nouvelle organisation et projet de séparation du Groupe en deux sociétés cotées

Le 10 février 2022, Atos a annoncé un changement de gouvernance. A compter du premier semestre 2022, le Groupe a été organisé autour de trois Lignes de métier, en remplacement des précédentes Industries, et les cinq Régions ont été regroupées en quatre.

Les trois Lignes de métier ont été définies comme suit :

- Tech Foundations, spécialisée dans la conception, la réalisation et la gestion de systèmes d'information complexes et critiques à travers le monde et positionnée sur le marché des infrastructures et du cloud privé ;
- Digital, positionnée sur des marchés à forte croissance soutenus par la migration vers le cloud et une demande croissante de transformation digitale au travers d'un partenariat fort avec les hyperscalers et les leaders du marché des logiciels ;
- Big Data et Sécurité, spécialisée dans l'intelligence sécurisée des données au travers de deux activités : Digital Security et Advanced Computing.

Le 14 juin 2022, Atos a annoncé étudier une séparation du Groupe en deux sociétés cotées :

- SpinCo (Evidian) combinerait les lignes de métier Digital et Big Data et Sécurité ;
- TFCo (Atos) serait composée de la ligne de métier Tech Foundations.

Dans le scénario envisagé, les actionnaires d'Atos conserveraient leurs actions actuelles d'Atos et recevraient des actions de SpinCo à travers une distribution en nature. SpinCo serait cotée à la bourse d'Euronext Paris. Après la finalisation du projet envisagé, l'hypothèse actuelle serait une détention par les actionnaires d'Atos de 100% du capital de TFCo et 70% du capital de SpinCo.

Le Groupe a indiqué par ailleurs que l'objectif serait de finaliser la séparation en deux entités, impliquant une réorganisation préalable du Groupe au cours du second trimestre 2023, et de procéder à la cotation et à la distribution des actions SpinCo au cours du second semestre 2023.

Le projet reste soumis aux conditions générales du marché et serait soumis aux processus usuels, incluant l'approbation des organes de gouvernance et des actionnaires mais également au financement de TFCo et SpinCo.

Compte tenu du stade du projet, Atos a considéré qu'au 31 décembre 2022, SpinCo ne remplissait pas les critères d'IFRS 5 de reclassification en actifs destinés à la vente et activité abandonnées.

Le projet envisagé n'a pas de conséquence sur l'information sectorielle dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Nouvelle structure de financement

Le 29 juillet 2022, Atos a annoncé une nouvelle structure de financement pour soutenir le plan de transformation envisagé comme suit :

- un prêt à terme de 1,5 milliard d'euros ("Prêt à terme A") d'une durée initiale de 18 mois et de deux extensions de 6 mois chacune ;
- un prêt-relais de 0,3 milliard d'euros ("Prêt à terme B") d'une durée initiale de 12 mois et d'une extension de 6 mois. Son objectif est de préfinancer les cessions d'actifs ;
- Le montant de la facilité de crédit renouvelable existante (signée en 2018) a été réduit de 2,4 milliards d'euros à 0,9 milliard d'euros.

Le ratio bancaire applicable à la facilité de crédit renouvelable a été révisé de 2,5 à 3,75. Ce ratio s'applique également au Prêt à terme A et Prêt à terme B.

Cession de la participation résiduelle dans Worldline

Le 14 juin 2022, Atos a finalisé la cession de la totalité de sa participation dans Worldline d'environ 7,0 millions d'actions représentant environ 2,5 % du capital de Worldline. La cession a été réalisée dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels.

Atos a concomitamment conclu une opération sur instrument dérivé pour couvrir son exposition résiduelle au cours de l'action Worldline liée aux obligations échangeables à échéance 2024, émises en 2019.

A la suite de ces transactions, Atos a reçu un montant net de 219 millions d'euros et n'est plus actionnaire de Worldline.

Les conséquences comptables sont décrites en Note 6.

Cession en cours d'Atos Italia S.p.A

Dans le cadre du programme de cessions d'actifs communiqué par le Groupe, Atos a annoncé le 17 novembre 2022 être entré en négociations exclusives avec Lutech S.p.A., un fournisseur italien de services et de solutions informatiques, pour la vente de ses opérations en Italie avec un paiement 100% en numéraire. Le périmètre de la transaction proposée ne comprend pas les activités d'EuroHPC en Italie ni les opérations italiennes d'Unified Communications & Collaboration. La transaction proposée reste soumise aux consultations des organisations représentatives des salariés et autres approbations réglementaires usuels. La réalisation de la transaction est prévue au cours du premier semestre 2023.

Conséquences de l'invasion russe en Ukraine

Depuis le déclenchement du conflit, Atos a évalué et réduit ses activités en Russie en ligne avec les sanctions internationales. Le Groupe a confirmé début avril 2022 un retrait ordonné de ses activités basées en Russie.

Atos fournissait à partir de la Russie, des services numériques à des clients basés dans le monde. Les services précédemment fournis à partir de la Russie ont été transférés vers d'autres pays, dont l'Inde et la Turquie où un centre d'excellence SAP a été étendu.

Par ailleurs, dès avril, Atos est entré dans un processus de cession de sa filiale russe. La cession a été finalisée en septembre 2022 (voir Note 1). Les impacts de l'invasion russe en Ukraine sur les comptes consolidés se limitent aux conséquences comptables de cette cession.

Hyperinflation en Turquie

Depuis le 1^{er} avril 2022, la Turquie est considérée être une économie hyperinflationniste. L'application de la norme IAS 29 n'a pas eu d'impact matériel pour Atos au 31 décembre 2022.

Principes de consolidationFiliales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle du Groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou ses droits aux revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité à exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. En cas de changement du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du Groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du Groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs de l'entité et des obligations sur ses passifs. En tant que coparticipant, le Groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

Regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'acquisition des titres d'une autre entité, l'acquisition de tout l'actif net d'une autre entité ou l'acquisition d'éléments de l'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur. Elle est calculée, à la date d'acquisition, comme la somme des justes valeurs des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus par le Groupe pour les anciens propriétaires de l'entité acquise, et des instruments de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les coûts directement liés à un regroupement d'entreprise sont reconnus en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus et présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables et passifs repris de l'entité acquise. Le choix de la méthode d'évaluation est exercé transaction par transaction.

Tous les actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise sont estimés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière d'ouverture à la date d'acquisition. L'état de la situation financière d'ouverture est ajusté, si nécessaire, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, toute participation antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (à savoir à la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle) et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

En cas de perte de contrôle d'une filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées comme des transactions entre actionnaires et sont enregistrées dans les capitaux propres.

Actifs non courants destinés à la vente/distribution et activités abandonnées

Lorsqu'il est envisagé que la valeur comptable d'un actif non-courant ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée principalement à travers une transaction de vente ou de distribution plutôt que par une utilisation continue, cet actif est présenté séparément dans les états consolidés de la situation financière du Groupe sur la ligne « actifs destinés à la vente ». Tous les passifs associés sont également présentés sur une ligne séparée « passifs liés à des actifs destinés à la vente ».

Pour opérer ce reclassement, les critères suivants doivent être remplis :

- La vente doit être hautement probable ;
- Le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif (ou du groupe d'actifs) ; et
- L'actif (ou groupe d'actifs) doivent être immédiatement disponible à la vente en son état actuel.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) disponible à la vente et les passifs associés sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente / distribution. L'amortissement des actifs cesse à compter de la date de reclassement en « actifs destinés à la vente ».

Une activité abandonnée est une partie du Groupe qui a été soit vendue ou reclassée comme « destinée à la vente » et qui :

- représente une importante ligne d'activité séparée ou une zone géographique d'activité, ou fait partie d'un plan coordonné de cession d'une importante ligne de d'activité séparée ou une zone géographique d'activité ; ou
- Est une filiale acquise uniquement dans la perspective d'être revendue.

Le résultat après impôt des activités abandonnées et les résultats de cession associé sont présentés sur une ligne unique et séparée du compte de résultat, avec un retraitement de l'année comparative. Les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe.

La liste des principales entités consolidées au 31 décembre 2022 est présentée dans la Note 18.

1.1. Acquisition de Cloudreach

Le 3 janvier 2022, Atos a acquis Cloudreach, une société de services multcloud de premier plan, spécialisée dans la migration et le développement d'applications cloud, ayant développé de solides partenariats avec les trois hyperscalers. Atos accueille plus de 600 collaborateurs hautement qualifiés pour renforcer son expertise cloud mondiale.

Créé en 2009, Cloudreach a son siège social à Londres et des bureaux aux Etats-Unis, au Canada, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, en Suisse et en Inde. Cloudreach est reporté principalement au sein de la RBU Europe du Nord & Asie Pacifique et Amériques.

Le prix d'acquisition a été de 252 millions d'euros conduisant à la reconnaissance d'un goodwill de 248 millions d'euros.

Si l'acquisition de Cloudeach avait eu lieu le 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle sur 12 mois auraient été de respectivement 93 millions d'euros et -11 million d'euros.

1.2. Cessions envisagées et réalisées

Activité Unified Communications & Collaboration

En 2021, Atos a annoncé le projet de cession de l'activité Unified Communications & Collaboration et a considéré que ce groupe d'actifs remplissait les critères de présentation en actifs destinés à la vente fin septembre 2021.

Conformément à la norme IFRS 5, le Groupe a considéré que le classement en actifs destinés à la vente demeurait approprié au 31 décembre 2022, compte tenu du stade des négociations atteint en janvier 2023 (voir Note 19).

Atos Italia S.p.A.

Comme décrit dans la partie 1.1.6.5, Atos a annoncé le 17 novembre 2022 être entré en négociations exclusives pour la cession de ses activités en Italie. Le Groupe a déterminé que ce groupe d'actifs remplissait les critères de présentation en actifs destinés à la vente à la date de l'annonce compte tenu des négociations avancées avec Lutech S.p.A. et la finalisation attendue de la transaction au cours du premier semestre 2023.

Les principales catégories d'actifs et passifs relatifs aux deux cessions envisagées et présentées en actifs destinés à la vente au 31 décembre 2022 sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)

31 décembre 2022

ACTIF	
Goodwill	346
Immobilisations incorporelles	156
Immobilisations corporelles	12
Droits d'utilisation	29
Actifs financiers non courants	4
Impôts différés actifs	43
Total des actifs non courants	589
Clients et comptes rattachés	172
Impôts courants	10
Autres actifs courants	105
Total des actifs courants	286
Total de l'actif	876

(en millions d'euros)

31 décembre 2022

PASSIF	
Provisions pour retraites et assimilées	129
Provisions non courantes	28
Impôts différés passifs	39
Dettes de location non courantes	14
Total des passifs non courants	210
Fournisseurs et comptes rattachés	215
Impôts courants	4
Provisions courantes	15
Dettes de location courantes	8
Autres passifs courants	203
Total des passifs courants	446
Total du passif	656

Le cumul des pertes reconnues en autres éléments du résultat global s'élevait à 54 millions d'euros.

L'évaluation du groupe d'actifs à sa juste valeur nette des coûts de la vente a conduit à une dépréciation du goodwill à hauteur de 80 millions d'euros reporté en Autres produits et charges opérationnels en 2022.

Activités en Russie

Comme décrit dans la partie 1.1.6.5, Atos a lancé le processus de cession de ses activités russes en avril 2022 et a finalisé la cession le 19 septembre 2022. Le résultat de cette cession est une perte de 37 millions d'euros reconnue en Autres produits et charges opérationnels en 2022.

1.3. Acquisitions en 2021

In Fidem : Le 19 janvier 2021, Atos a finalisé l'acquisition de In Fidem, une société de conseil spécialisée dans la cybersécurité, basée au Canada, avec une forte expertise en sécurité cloud, identité numérique, gestion des risques, opérations de sécurité, enquêtes informatiques (forensics) et lutte contre les cybercrimes. In Fidem est intégrée au sein de la RBU Amériques.

Motiv : Le 17 février 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Motiv ICT Security, le plus important fournisseur indépendant de services gérés de sécurité (MSS) des Pays-Bas. Motiv est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord & Asie Pacifique.

Profit4SF : Le 17 février 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Profit4SF, une société néerlandaise de conseil en technologie et gestion d'entreprise spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients aux Pays-Bas. Profit4SF est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord & Asie Pacifique.

Ipsotek : Le 28 mai 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Ipsotek, fournisseur de référence de logiciels d'analyse vidéo enrichis par intelligence artificielle (IA). Ipsotek est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord & Asie Pacifique.

Processia : Le 1er juin 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Processia, intégrateur canadien de systèmes de gestion du cycle de vie des produits (Product Lifecycle Management - PLM) et partenaire « Services » mondial de Dassault Systèmes. Processia est intégrée au sein de la RBU Amériques.

Ideal Group : Le 26 juillet 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Ideal Group, intégrateur dans la gestion du cycle de vie des produits (PLM) et partenaire de Siemens Digital Industry Software, basé en Finlande. Ideal Group est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord & Asie Pacifique.

Nimbix : Le 30 juillet 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Nimbix, une société basée aux Etats-Unis fournissant une plateforme Cloud dans le domaine du calcul haute performance (HPC). Nimbix est intégrée au sein de la RBU Amériques.

Visual BI : Le 31 août 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Visual BI, une société américaine spécialisée dans l'analyse de données en environnement Cloud, partenaire Elite de Snowflake. Visual BI est intégrée au sein de la RBU Amériques.

Cryptovision : Le 31 août 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Cryptovision, leader des produits et solutions cryptographiques de pointe pour la sécurisation des identités numériques. Cryptovision est intégrée au sein de la RBU Europe Centrale.

DataSantics : Le 30 novembre 2021, Atos a finalisé l'acquisition de DataSantics, une société tchèque spécialisée dans la science des données, et plus particulièrement dans le développement de solutions et produits d'intelligence artificielle et de machine learning (IA/ML). DataSantics est intégrée au sein de la RBU Europe Centrale.

AppCentrica : Le 30 novembre 2021, Atos a finalisé l'acquisition de AppCentrica, une société de conseil en technologie et gestion basée au Canada et spécialisée dans les services d'applications cloud et Salesforce. AppCentrica est intégrée au sein de la RBU Amériques.

La contrepartie totale transférée pour ces acquisitions s'est élevée à 334 millions d'euros. L'allocation des prix d'acquisition de ces entités a conduit à la reconnaissance d'immobilisations incorporelles pour 24 millions d'euros (relations clients, carnet de commandes et technologies) et d'un goodwill de 292 millions d'euros.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2021, le chiffre d'affaires sur les douze mois de l'année 2021 aurait été de 140 millions d'euros et la marge opérationnelle se serait élevée à 12 millions d'euros.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur les informations du reporting interne de gestion qui sont régulièrement revues par le principal décideur opérationnel et réconciliées au compte de résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant un indicateur de résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général de la Société.

Le reporting interne de gestion est défini autour deux axes : les Régions ou « Regional Business Units (RBU) » et les Lignes de métiers ou « Business Lines (BL) ». Les Régions ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel. Par conséquent, et pour les besoins de la norme IFRS 8, le Groupe présente les Régions comme secteurs opérationnels.

Une Région est définie comme une agrégation de plusieurs zones géographiques qui contiennent plusieurs pays, sans prendre en considération les activités exercées dans chaque pays. Chaque Région est dirigée par un membre dédié du Comité de Direction Générale.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour le reporting sectoriel selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités Corporate ne représentent pas un secteur opérationnel et par conséquent sont présentées au sein de « Corporate et Autres ».

Le 10 février 2022, Atos a annoncé un changement de gouvernance : A compter du premier semestre 2022, le Groupe est organisé autour de trois Lignes de métier, en remplacement des précédentes Industries, et les cinq Régions opérationnelles (RBU) sont regroupées en quatre.

Les trois Lignes de métier sont :

- Tech Foundations qui regroupe les activités à fort investissement capitalistique et les activités matures d'Atos telles que Data Centre & Hosting, Digital Workplace, Unified Communications & Collaboration (UCC) ainsi que Business Process Outsourcing (BPO) ;
- Digital, une activité de services reposant sur des expertises et compétences qui sert les clients d'Atos du Digital, du Cloud et de la Décarbonation et les aide à réussir leur transformation digitale ; et
- Big Data et Sécurité (BDS), une activité en forte croissance et à fort investissement R&D axée sur les produits et services dédiés à la Cybersécurité, Calcul haute performance, Edge computing et systèmes critiques.

Les quatre Régions opérationnelles sont :

- Amériques regroupant l'ancienne RBU Amérique du Nord et la sous-région Amérique du Sud de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe du Nord & Asie Pacifique regroupant l'ancienne RBU Europe du Nord et la sous-région APAC de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe Centrale ; et
- Europe du Sud.

Corporate et Autres regroupe les fonctions Corporate, Global Delivery Centers et les autres pays de l'ancienne RBU Marchés de croissance.

Les Régions opérationnelles demeurent les composantes-clé revues par le principal décideur opérationnel.

Par conséquent, et pour les besoins d'IFRS 8, les RBUs demeurent les segments opérationnels reportés.

Les Régions opérationnelles sont dorénavant constituées des pays suivants :

Segments opérationnels	
Amériques	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Guatemala, Mexique, Pérou, Etats-Unis d'Amérique et Uruguay.
Europe du Nord & Asie pacifique	Australie, Belgique, Chine, Corée du Sud, Danemark, Estonie, Finlande, Hong-Kong, Inde, Irlande, Japon, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-bas, Philippines, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Taïwan et Thaïlande.
Europe Centrale	Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Pologne, Israël, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Suisse.
Europe du Sud	Andorre, France, Espagne, Italie et Portugal.
Corporate et Autres	Abu Dhabi, Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, EAU, Egypte, Gabon, Kenya, Liban, Madagascar, Mali, Maurice, Maroc, Namibie, Qatar, Sénégal, Tunisie, Turquie, ainsi que les fonctions Corporate et Global Delivery Centers (GDC).

Toutes les Lignes de métier sont représentées dans chaque RBU.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont réalisés à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées. Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information sectorielle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Europe du Nord Amériques & Asie Pacifique	Europe Centrale	Europe du Sud	Corporate et Autres	Elimination	Total Groupe
Exercice 2022						
Chiffre d'affaires par segment	2 866	3 199	2 588	2 420	269	11 341
% du chiffre d'affaires groupe	25,3%	28,2%	22,8%	21,3%	2,4%	100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	110	190	206	127	1 332	-1 966
Total Chiffre d'affaires	2 975	3 389	2 795	2 547	1 601	11 341
Marge opérationnelle par segment	222	115	-10	106	-78	356
% de la marge opérationnelle groupe	7,7%	3,6%	-0,4%	4,4%	-29,0%	3,1%
Total actif sectoriel au 31 décembre 2022	4 134	2 982	1 267	2 125	1 321	11 829
Autres informations sur le résultat global						
Amortissements des immobilisations	-57	-71	-63	-34	-50	-275
Amortissement du droit d'utilisation	-105	-117	-77	-43	-30	-372
Autres informations						
Investissements opérationnels	46	40	66	71	30	251
(Dettes) trésorerie nette	748	-131	120	284	-2 470	-1 450
Effectif fin d'année (en nombre)	18 163	16 028	12 562	17 033	47 011	110 797
Exercice 2021*						
Chiffre d'affaires par segment	2 544	3 059	2 588	2 418	230	10 839
% du chiffre d'affaires groupe	23,5%	28,2%	23,9%	22,3%	2,1%	100,0%
Chiffre d'affaires inter-segments	84	180	207	118	1 263	-1 852
Total Chiffre d'affaires	2 628	3 239	2 795	2 536	1 493	10 839
Marge opérationnelle par segment	263	84	34	54	-51	383
% de la marge opérationnelle groupe	10,3%	2,7%	1,3%	2,2%	-22,4%	3,5%
Total actif sectoriel au 31 décembre 2021	3 873	3 025	1 553	2 481	1 626	12 559
Autres informations sur le résultat global						
Amortissements des immobilisations	-72	-77	-90	-50	-34	-325
Amortissement du droit d'utilisation	-88	-131	-81	-48	-28	-376
Autres informations						
Investissements opérationnels	60	45	90	56	22	272
(Dettes) trésorerie nette	821	165	197	271	-2 679	-1 226
Effectif fin d'année (en nombre)	18 354	15 672	13 962	17 131	44 016	109 135

* Les informations présentées ont été retraitées pour refléter la nouvelle composition des RBUs.

Le chiffre d'affaires externe de la France s'est élevé à 1 800 millions d'euros en 2022.

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total actif sectoriel	11 829	12 559
Actifs d'impôts	358	265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 331	3 372
Actifs destinés à la vente	876	623
Total actif	16 394	16 819

Depuis le premier semestre 2022, le Groupe a commencé à reporter le chiffre d'affaires selon les deux nouveaux périmètres envisagés : Tech Foundations et Evidian.

Pour l'exercice 2022, le chiffre d'affaires associé à ces périmètres se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Périmètre Tech Foundations	Périmètre Evidian	Total Groupe
Exercice 2022			
Chiffre d'affaires par périmètre	6,026	5,315	11,341
en % du chiffre d'affaires du Groupe	53.1%	46.9%	100.0%

Pour l'exercice 2021, le chiffre d'affaires associé à ces périmètres aurait été décomposé comme suit :

(en millions d'euros)	Périmètre Tech Foundations	Périmètre Evidian	Total Groupe
Exercice 2021			
Chiffre d'affaires par périmètre	5 947	4 892	10 839
en % du chiffre d'affaires du Groupe	54,9%	45,1%	100,0%

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts de contrats

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera les sommes prévues au contrat, si les droits aux biens et services et les conditions de paiement peuvent être identifiés et si les parties sont engagées à respecter leurs obligations. Le chiffre d'affaires provenant des contrats avec les clients est reconnu en contrepartie soit d'un actif de contrat, soit d'une créance client, avant que le paiement effectif n'ait eu lieu.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, qui peuvent comprendre des combinaisons de différents biens et services. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque bien ou service distinct qui est identifiable séparément des autres éléments du contrat et dont le client peut bénéficier.

Les contrats de gestion d'infrastructures informatiques comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la réalisation des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition ou de transformation correspondent à du transfert de savoir-faire pour mettre en place les services récurrents, ils n'apportent aucun avantage incrémental au client et ne peuvent pas être considérées comme une obligation de performance séparée (activités de démarrage), aucun revenu n'est reconnu en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces activités sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis de manière systématique sur la durée contractuelle. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires sur la période des services récurrents. En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un bien ou service distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont comptabilisées comme des obligations de performance séparées et le chiffre d'affaires relatif à ces activités est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens et services distincts, le prix est alloué entre les biens et services sur la base de leurs prix de vente individuels. Ces prix de vente individuels sont déterminés sur la base des prix « catalogue », incluant les réductions usuelles offertes, auxquels le Groupe vend les produits et services séparément. Dans les cas contraires, le Groupe estime ces prix de vente individuels en utilisant une approche basée sur un coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des équipements informatiques, des logiciels et des services informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse sur la nature de sa relation avec les clients pour déterminer s'il agit en tant que principal ou en tant qu'agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit en tant que principal s'il contrôle le bien ou service spécifié avant qu'il soit transféré au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des coûts du fournisseur) correspondant à la rémunération ou commission auquel le Groupe a droit en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration et/ou de conception du bien ou service spécifié, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou service spécifié est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité du bien ou service aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée ou à l'avancement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle d'un bien ou service au client, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement dans la mesure où le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par les obligations de performance du Groupe au fur et à mesure que le Groupe les réalise. Si le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant correspondant directement à la performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas encourus de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe produit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, généralement sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe crée ou améliore un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son amélioration ou quand l'obligation de performance crée un actif qui n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe a un droit exécutoire à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, généralement sur la base des coûts encourus.

Dans les cas contraires, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Contrats clients contenant une composante de location

Des composantes de certains contrats de service peuvent être qualifiées de contrats de location sous IFRS 16 si elles confèrent un droit d'utiliser un actif identifié en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe est considéré en tant que fabricant ou distributeur-bailleur vis-à-vis de ses clients. Lorsque le contrat de location transfère aux clients, les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant au prix de cession des actifs détenus en location et les présente en actifs de contrats.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux pour obtenir des contrats pluriannuels de services sont capitalisés et amortis sur la durée des contrats.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation qui ne constituent pas une obligation de performance distincte d'un contrat sont capitalisés comme des actifs de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour obtenir ou réaliser un contrat sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation dans les états consolidés de la situation financière

Les actifs de contrats constituent essentiellement des droits à paiement pour les prestations réalisées mais qui n'ont encore été facturés à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs de contrat. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, ils sont présentés au sein des créances clients.

Les passifs de contrats correspondent des paiements reçus des clients excédant le chiffre d'affaires reconnu en lien avec la satisfaction des obligations de performances associées. Les coûts des contrats sont présentés séparément des actifs de contrat. Les actifs et passifs de contrats sont compensés au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et coûts associés sur les contrats

Les coûts totaux estimés de contrat sont basés sur diverses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les coûts d'exécution qui ont une influence directe sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour contrat onéreux est comptabilisée si les coûts futurs de réalisation sont supérieurs aux bénéfices économiques attendus.

Composante de financement

Si le Groupe prévoit que la période entre le transfert de contrôle des biens ou services et le paiement du client y afférant dépasse les douze mois, il examine si le contrat contient une composante de financement donnée ou reçue. Si significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

Dépréciation des créances clients et actifs de contrats

Les créances clients et actifs de contrats sont reconnus selon la méthode du coût amorti.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois à venir) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

3.1. Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe est reconnu à l'avancement. Le Groupe applique la méthode par les coûts pour évaluer l'avancement des contrats à prix fixe. Une grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités Big Data et Sécurité est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées, sauf pour les Super Calculateurs (HPC) quand Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et a un

droit exécutoire à paiement selon le contrat ou la réglementation locale en vigueur pour les coûts encourus, majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement. La désagrégation du chiffre d'affaires par Région et par périmètre est présentée en Note 2.

3.2. Clients et comptes rattachés, actifs, passifs et coûts de contrats

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs des contrats	1 168	1 393
Créances clients	1 413	1 309
Coûts de contrats	101	93
Pertes de crédit attendues	-79	-213
Clients et comptes rattachés	2 603	2 583
Passifs des contrats	-974	-849
Créances clients nettes	1 629	1 734
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	41	44

En 2022, les actifs de contrats nets ont diminué de 350 millions d'euros reflétant une meilleure conversion des actifs des contrats en créances clients, ainsi que des avances reçues sur des contrats HPC.

Le délai de règlement clients moyen sur les services se situe entre 30 et 60 jours selon les pays. La majorité des actifs de contrats devraient se transformer en créances clients dans les douze prochains mois à l'exception des actifs de contrats correspondant au transfert d'équipements informatiques pour les contrats clients contenant une composante de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation de licences. La majeure partie des passifs de contrats devraient se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois. Le DSO est passé de 44 jours au 31 décembre 2021 à 41 jours au 31 décembre 2022.

Transfert de créances clients

Au 31 décembre 2022, des créances clients pour un montant total de 862 millions d'euros ont été transférées à des tiers avec des conditions de transfert remplissant les critères de la norme IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages rattachés. Ces créances clients ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2022. Les 862 millions d'euros incluaient 76 millions d'euros aux Etats-Unis où Atos n'a cédé que 95% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent n'a décomptabilisé que 95% des créances.

Le niveau des créances clients cédées sans recours aux banques avec transfert des risques comme défini par la norme IFRS 9 a augmenté de 28 millions d'euros comparé au 31 décembre 2021. Le DSO a été positivement impacté par la cession des créances clients sur des grands comptes à hauteur de 23 jours, légèrement inférieur par rapport au 31 décembre 2021.

Balance âgée des créances

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Non échues	1 199	1 099
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	119	67
Dépassement du délai de règlement entre 31 et 60 jours	32	27
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	64	116
Total	1 413	1 309

Variation des pertes de crédit attendues

(en millions d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Situation en début de période	-213	-109
Dotations aux provisions	-12	-173
Pertes sur créances	6	57
Reprises de provisions	147	6
Impact regroupement d'entreprises	-0	-0
Reclassement en actifs destinés à la vente	1	12
Différences de change et autres	-8	-5
Situation en fin de période	-79	-213

Les reprises de provision pour 147 millions d'euros sont principalement liées à l'annulation de créances clients et d'actifs de contrats pour lesquels une provision avait été reconnue en 2021 sur deux clients américains.

Note 4 Autres éléments opérationnels

4.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)

	Exercice 2022	% du CA	Exercice 2021	% du CA
Salaires	-4 733	41,7%	-4 245	39,2%
Charges sociales	-890	7,8%	-956	8,8%
Taxes, formation, intéressement et participation	-72	0,6%	-70	0,6%
(Dotations) Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	-0	0,0%	1	0,0%
(Dotations) Reprises nettes aux provisions pour retraite	3	0,0%	1	0,0%
TOTAL	-5 692	50,2%	-5 269	48,6%

4.2. Charges opérationnelles autres que salariales

(en millions d'euros)

	Exercice 2022	% du CA	Exercice 2021	% du CA
Sous-traitance - Direct	-2 155	19,0%	-1 951	18,0%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-1 151	10,1%	-1 243	11,5%
Coûts de maintenance	-535	4,7%	-532	4,9%
Charges locatives	-11	0,1%	-11	0,1%
Télécommunications	-207	1,8%	-212	2,0%
Transports et déplacements	-69	0,6%	-45	0,4%
Honoraires	-222	2,0%	-214	2,0%
Autres charges	-381	3,4%	-355	3,3%
Sous-total charges	-4 732	41,7%	-4 564	42,1%
Amortissements des immobilisations	-275	2,4%	-325	3,0%
Amortissement du droit d'utilisation	-372	3,3%	-376	3,5%
(Dotations) Reprises nettes aux provisions	-3	0,0%	-2	0,0%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-6	0,1%	-1	0,0%
Pertes sur créances irrécouvrables et droit d'utilisation	-6	0,1%	-24	0,2%
Production immobilisée	102	-0,9%	106	-1,0%
Sous-total autres charges	-561	4,9%	-622	5,7%
TOTAL	-5 293	46,7%	-5 187	47,9%

Les charges locatives sont liées aux contrats de location de courte durée et aux contrats relatifs à des actifs de faible valeur (voir Note 15).

4.3. Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fournisseurs	2 187	2 003
Paielements d'avance nets	-28	-40
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-569	-603
TOTAL	1 590	1 359
Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)	85	78

L'augmentation des dettes fournisseurs est due aux coûts exceptionnels liés au plan de transformation du Groupe.

4.4. Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Stocks	157	125
Etat - Créances de TVA	280	284
Charges constatées d'avance et facturation en avance	569	603
Autres créances et actifs courants	452	378
Paielements d'avance nets	28	40
TOTAL	1 485	1 430

4.5. Autres passifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Personnel et comptes rattachés	445	392
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	157	161
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	411	447
Passifs des contrats	974	849
Autres dettes d'exploitation	273	282
TOTAL	2 260	2 131

Les dettes de personnel incluent 72 millions d'euros d'accords signés avec les salariés dans le cadre du précédent plan de restructuration en Allemagne, contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance et sont définis au paragraphe 1.1.6.4.

Paielements fondés sur des actions

Des actions de performance sont attribuées aux dirigeants et à certains employés à intervalles réguliers. Ces paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution en prenant en compte les conditions de performance de marché lorsqu'applicable.

La juste valeur de ces plans est reconnue en « Autres produits et charges opérationnels » sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les conditions de services et les conditions de performance non-marché sont prise en compte dans l'estimation du nombre d'actions en cours d'acquisition, aligné au nombre d'actions finalement acquises.

Quand un paiement fondé sur des actions est versé en numéraire, le plan est évalué à la juste valeur de la dette à chaque clôture de manière à correspondre au paiement finalement effectué à la date de livraison.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés d'investir dans les actions du Groupe à un prix décoté. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. Les justes valeurs de ces plans sont évaluées en prenant en compte :

- le cours de l'action à la date d'attribution ;
- le pourcentage de décote octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites selon le plan ;
- la période d'incessibilité des actions pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecte le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution.

La juste valeur de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la fin de la période de souscription.

Les contributions sociales relatives à ces plans sont également présentées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le tableau suivant présente les « Autres produits et charges opérationnels » par nature :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Réorganisation des effectifs	-352	-312
Rationalisation et frais associés	-69	-81
Coûts d'intégration et d'acquisition	-30	-44
Amortissement des actifs incorporels (allocation du prix d'acquisition)	-140	-151
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-25	-34
Pertes de valeur du Goodwill et autres actifs non-courants	-177	-1 490
Autres	-359	-1 039
TOTAL	-1 151	-3 151

En complément des efforts d'adaptation des effectifs déjà prévus début 2022 et mis en œuvre pour la plupart au cours du premier semestre, les dépenses de réorganisation des effectifs se sont élevées à 352 millions d'euros, incluant 266 millions d'euros de dépenses liées au plan de transformation envisagé par Atos. Ces coûts comprennent les premières mesures de restructuration et requalification prises à la fois par Tech Foundations et Evidian, ainsi que des coûts liés à la préparation de la séparation envisagée en deux entités cotées. Les charges de réorganisation des effectifs comprennent également une reprise de provision de 60 millions d'euros relative au plan de restructuration en Allemagne lancé en 2021 et clôturé par anticipation fin 2022 dans la mesure où ce plan a été remplacé, dans le cadre du plan de transformation d'Atos, par un nouveau plan comportant des mesures similaires et annoncé fin décembre. Une provision de 62 millions d'euros a été constituée pour couvrir le périmètre actuellement identifié.

Les coûts de rationalisation et frais associés se sont élevés à 69 millions d'euros correspondant essentiellement aux coûts de fermeture de bureaux et de consolidation de data centers, principalement en Amérique du Nord, en France et en Allemagne.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont baissé en 2022 pour s'établir à 30 millions d'euros et ont compris principalement les coûts d'intégration de Cloudreach, ainsi que les coûts des programmes de rétention des acquisitions de 2020 et 2021.

En 2022, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition s'est réduite pour s'établir à 140 millions d'euros contre 151 millions en 2021, principalement du fait des dépréciations reconnues fin 2021.

Les 140 millions d'euros de charges d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition étaient principalement composées en 2022 par :

- 66 millions d'euros pour les relations clients et les technologies apportées par Syntel, amorties sur 12 ans à partir du 1^{er} novembre 2018 ;
- 17 millions d'euros pour les relations clients apportées par SIS, amorties sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 16 millions d'euros pour les relations clients et les brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;
- 11 millions d'euros sur les relations clients apportées par Anthelio, amorties jusqu'en février 2026.

Une immobilisation incorporelle relative à une relation client apportée par Anthelio a été dépréciée pour 34 millions d'euros en 2022.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions est passée de 34 millions d'euros en 2021 à 25 millions d'euros en 2022, traduisant les justes valeurs plus faibles des plans 2021 et 2022 par rapport aux plans livrés en 2021 (plans 2018), une faible atteinte des conditions de performance sur les plans 2019 ainsi qu'un niveau élevé d'annulation de droits en 2022.

Les dépréciations du goodwill et autres actifs non-courants se sont élevées à 177 millions d'euros et incluaient les éléments suivants :

- 80 millions d'euros de dépréciation du goodwill en lien avec la cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration (voir Notes 1 et 8); et
- 97 millions d'euros de dépréciation des autres actifs non courants (immobilisations incorporelles et droits d'usage) (voir Notes 8.2 et 9).

En 2022, les Autres éléments ont représenté une charge de 359 millions d'euros contre une charge nette de 1 039 millions d'euros en 2021. Ils comprennent un impact non récurrent de 210 millions d'euros en lien avec les mesures prises par Tech Foundations pour remédier à certains de ses principaux contrats déficitaires, portant principalement sur un important contrat BPO résilié par anticipation en janvier 2023 (voir Note 19), ainsi que la perte sur la cession des activités russes d'Atos en septembre 2022 pour 37 millions d'euros. Le solde comprend les effets d'accords avec des clients et fournisseurs, ainsi que ceux des programmes de retraite et départs anticipés à la retraite en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.

Paiements fondés sur des actions

La charge de 25 millions d'euros comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels et relative aux paiements fondés sur des actions (34 millions d'euros en 2021) est composée de :

- 21 millions d'euros liés aux plans d'attributions d'actions de performance mis en place de 2019 à 2022 dont 8 millions d'euros pour les plans d'attribution d'actions de performance mis en place en 2022 ;
- 4 millions d'euros au titre du plan de fidélisation réglé en trésorerie mis en place sur le premier semestre 2022.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions se détaille par année et par nature de plan comme suit :

Par année

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Plans 2022*	12	-
Plans 2021	7	7
Plans 2020	8	26
Plans 2019	0	-9
Plans 2018	-1	9
Plans 2017		1
TOTAL	25	34

* incluant le plan réglé en trésorerie attribué en 2022

Par catégorie de plan

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Plans d'actions gratuites	21	31
Plans de stock-options	-0	0
Plans d'actionnariat salarié	0	2
Plans de fidélisation réglés en trésorerie	4	-
TOTAL	25	34

Plans d'actions de performance

En 2022, Atos a mis en place trois nouveaux plans d'actions de performance dont un plan doté de trois tranches d'acquisition :

Date du Conseil d'administration	18 mai 2022	13 juin 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	264 000	39 000
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	23,4	18,8
Date d'acquisition	18 mai 2025	18 juin 2025
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	1,74	1,74
Juste valeur des instruments attribués (euros)	19,27	14,91
Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)	0	0

Date du Conseil d'administration	18 mai 2022	18 mai 2022	18 mai 2022
Nombre d'actions initialement attribuées	309 560	309 703	619 352
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	23,4	23,4	23,4
Date d'acquisition	18 mai 2023	18 mai 2024	18 mai 2025
Durée de vie (années)	1	2	3
Taux de rendement attendu (%)	1,74	1,74	1,74
Juste valeur des instruments attribués (euros)	21,56	21,19	20,82
Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)	4	2	2

Les plans d'actions de performance du Groupe répondent aux règles suivantes :

- Les bénéficiaires d'actions doivent généralement être salariés ou mandataires sociaux du Groupe ou salariés d'une entité liée à Atos ;
- L'acquisition des actions est généralement subordonnée à la fois à une condition de présence et à des conditions d'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers, qui varient selon les règles des plans tels que :
 - critères de performance financière interne incluant la croissance du chiffre d'affaires du Groupe, la marge opérationnelle du Groupe et le Flux de trésorerie disponible du Groupe ;
 - critères de performance à caractère social et environnemental, interne ou externe ;
 - critère de performance boursière.
- La période d'acquisition varie selon les règles des plans mais n'excède jamais trois ans ;
- La période d'incessibilité varie de zéro à deux ans.

Les plans mis en place précédemment et impactant le compte de résultat 2022 ont été les suivants :

Date du Conseil d'administration	24 juillet 2020	24 juillet 2021
Nombre d'actions initialement attribuées	870 630	862 100
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	75,0	41,2
Date d'acquisition	24 juillet 2023	24 juillet 2024
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07	2,09
Juste valeur des instruments attribués (euros)	68,74	39,67
Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)	6	7

Date du Conseil d'administration	24 juillet 2019	23 octobre 2019
Nombre d'actions initialement attribuées	907 500	12 000
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	69,8	63,6
Date d'acquisition	24 juillet 2022	23 octobre 2022
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07	2,07
Juste valeur des instruments attribués (euros)	65,55	59,77
Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)	0	0

Sur la recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de réviser les objectifs de performance financière des plans attribués en 2020 et 2021 respectivement pour tous les bénéficiaires.

L'objectif de cette révision a été d'aligner les objectifs de performance financière de ces plans avec le plan moyen-terme annoncé au marché le 14 juin 2022.

Plans de stock options

En 2019, Atos a mis en place un plan de stock-options détaillé comme suit :

Date du Conseil d'administration	24 juillet 2019
Nombre d'options initialement attribuées	209 200
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	77,9
Prix d'exercice (euros)	80,1
Date d'acquisition	24 juillet 2022
Échéance prévisionnelle (années)	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07
Juste valeur des instruments attribués (euros)	6,67
Charge enregistrée en 2022 (millions d'euros)	0

L'évolution sur la période des options de souscription d'actions d'Atos SE en circulation est présentée comme suit :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
En circulation au début de la période	137 000	77,9	162 900	77,9
Attribuées durant la période				
Annulées durant la période	-39 000	77,9	-25 900	77,9
Exercées durant la période				
Expirées durant la période	-98 000	77,9		
En circulation à la fin de la période		77,9	137 000	77,9
Exercable à la fin de la période, en dessous du cours de l'action à la fin de la période*	-	-	-	-

(*) Cours de bourse : 9,01 euros au 31 décembre 2022 et 37,39 euros au 31 décembre 2021.

L'acquisition du plan de stock-options daté du 24 juillet 2019 était soumise à la performance relative de l'action Atos SE par rapport à un panier constitué d'indices et d'actions, calculée à partir de la moyenne des cours d'ouverture (dividendes réinvestis) observés sur les jours de bourse du trimestre civil précédent la date d'attribution et la date d'acquisition des options.

Lors de sa réunion du 26 juillet 2022, le Conseil d'administration a validé la non-atteinte de la condition de performance du plan de stock-options du 24 juillet 2019. Toutes les stock options en circulation ont par conséquent été annulées.

Plans d'achat d'actions pour les employés

En 2022, le Groupe n'a pas mis en place de plan d'actionnariat salarié.

Plan de fidélisation réglés en trésorerie

En 2022, Atos a mis en place un plan de compensation fondé sur des actions pour les bénéficiaires des plans d'actions de performance attribués en 2019. Soumis à une condition de présence, la valeur de ce plan basée sur le cours de l'action d'Atos SE à la date d'acquisition (24 juillet 2022) a été réglée en trésorerie en septembre 2022.

La charge au titre de ce plan s'est élevée à 4 millions d'euros.

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1. Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 175 millions d'euros sur l'exercice (contre 151 millions d'euros en 2021). Il était composé d'un coût de l'endettement financier net de 29 millions d'euros et d'autres charges financières pour 146 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits d'intérêts	70	30
Charges d'intérêts	-99	-55
Coût de l'endettement financier net	-29	-25

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 29 millions d'euros sur l'exercice (contre 25 millions d'euros en 2021), et a résulté des éléments suivants :

- En excluant l'OEB, l'endettement brut moyen d'un montant de 5 557 millions d'euros (contre 3 944 millions d'euros en 2021) au taux d'intérêt moyen de 0,92% (contre 0,94% en 2021). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - La portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP), au programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 2 067 millions d'euros (contre une moyenne de 1 418 millions d'euros en 2021) et les prêts à terme souscrits en juillet 2022 portant un taux d'intérêt effectif de -0,43%, bénéficiant de la rémunération attractive appliquée au programme NEU CP ;
 - L'emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis en octobre 2016 portant intérêt au taux de 1,444% ;
 - L'emprunt obligataire de 750 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux de 1,750% ;
 - L'emprunt obligataire de 700 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux de 0,750% (intégralement remboursé en mai 2022) ;
 - L'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux de 2,500% ;
 - L'emprunt obligataire de 800 millions d'euros indexé sur la performance environnementale du Groupe, émis en novembre 2021 et portant intérêt au taux de 1,000% ;
 - D'autres sources de financement, pour un montant moyen de 290 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 1,34% ;
- La trésorerie moyenne brute de 2 021 millions d'euros en 2021 contre 2 450 millions d'euros en 2022, portant une rémunération moyenne de 0,91% contre 0,61% en 2021. L'augmentation du taux moyen s'explique par une meilleure rémunération sur les dépôts et fonds du marché

monétaire, passant de 12 millions en 2021 à 22 millions en 2022.

Autres produits et charges financiers

Le 14 juin 2022, Atos a finalisé la cession de la totalité de sa participation dans Wordline.

L'opération a généré une perte de 109 millions d'euros présentée dans le compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Simultanément à la cession, Atos a conclu une opération sur instrument dérivé afin de couvrir son exposition résiduelle aux actions Wordline liée aux obligations échangeables à échéance 2024 émises en 2019.

La prime versée sur l'instrument dérivé a été reconnue en tant que dérivé actif dans la situation financière et a été réévaluée par la suite, en application de la norme IFRS 9, à la juste valeur par résultat en « Autres produits et charges financiers ».

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains (pertes) de change	4	-1
Gains (pertes) liés à la réévaluation des contrats à terme à leur juste valeur	-2	2
Gain (perte) net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline	-83	-81
Intérêts sur dettes de loyers	-22	-15
Autres produits (charges)	-43	-31
Autres produits (charges) financiers	-146	-126
Dont :		
- autres charges financières	-289	-290
- autres produits financiers	143	164

Les autres charges financières nettes se sont élevées à 146 millions d'euros, contre 126 millions d'euros en 2021 et étaient principalement composées de :

- La perte nette de 83 millions d'euros sur la cession des titres Worldline, des variations de valeur du dérivé de l'OEB et du dérivé couvrant l'exposition résiduelle aux actions Worldline, tous deux évalués en juste valeur par résultat en application de la norme IFRS 9 ;
- La charge financière liée aux dettes de location pour 22 millions d'euros contre 15 millions d'euros en 2021. Cette variation provient essentiellement de l'augmentation des taux d'actualisation ;
- Le coût financier des pensions pour 16 millions d'euros, en hausse par rapport aux 10 millions d'euros en 2021, suite à l'augmentation des taux d'intérêt dans toutes les géographies. Ce coût représente la différence entre les charges d'intérêt sur les engagements de retraite et le rendement des actifs de régime ;
- Un gain de change net (incluant les couvertures de change) de 3 millions d'euros contre un gain de change net de 1 millions d'euros en 2021.

6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers sont convertibles à tout moment en un montant connu liquidités et ne sont exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais prévoient des retraits anticipés et une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions de disponibilités et découverts relatives à cet accord sont mutualisées et seule la position nette est présentée dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est calculé sur la base de probabilités de défaut.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	3 256	3 313
SICAV monétaires	75	59
TOTAL	3 331	3 372

Selon les conditions de marché et les prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés avec une maturité inférieure à trois mois.

6.3. Actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs de régime de retraite	28	261
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations	5	347
Autres*	138	232
TOTAL	171	840

(*) Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

La diminution de la juste valeur des participations non consolidées de 342 millions d'euros correspond à la cession de la participation résiduelle dans Worldline le 14 juin 2022. Suite à cette cession, Atos n'est plus actionnaire de Worldline.

La variation sur la ligne « Autres » inclut une baisse de 115 millions d'euros liée au financement du plan de restructuration en Allemagne annoncé en juillet 2021. Cette diminution comprend 55 millions d'euros reclassés en actifs courants et 60 millions d'euros remboursés au titre de la part non utilisée du financement.

6.4. Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt selon la méthode du coût amorti. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont reconnus en actifs ou passifs financiers à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont reconnues en résultat financier, en produit ou en charge, sauf lorsqu'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

La valeur de marché des instruments dérivés est fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée avec des méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché à la date de clôture.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Conformément aux IFRS, cette classification est utilisée comme base de présentation des caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat à la date de clôture :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles à la date de clôture) ou sur des paramètres qui ne sont que partiellement observables.

Prêts à terme de 1,8 milliard d'euros et facilité de trésorerie renouvelable de 0,9 milliard d'euros

Le 29 juillet 2022, Atos a annoncé une nouvelle structure de financement pour soutenir le plan de transformation envisagé, comme suit :

- un prêt à terme de 1,5 milliard d'euros ("Prêt à terme A") avec une durée initiale de 18 mois et deux options d'extension de 6 mois chacune ;
- un prêt-relais de 0,3 milliard d'euros ("Prêt à terme B") avec une durée initiale de 12 mois et une option d'extension de 6 mois. Son objectif est de préfinancer les cessions d'actifs ;
- Le montant de la facilité de crédit renouvelable existante (signée en 2018) a été réduit de 2,4 milliards d'euros à 0,9 milliard d'euros.

Le ratio bancaire applicable à la facilité de crédit renouvelable a été révisé de 2,5 à 3,75. Ce ratio s'applique également au Prêt à terme A et Prêt à terme B.

Remboursement de l'obligation de 700 millions d'euros

Le 9 mai 2022, l'obligation de 700 millions d'euros émise en novembre 2018 portant un coupon au taux de 0,750 % a été entièrement remboursée.

Emission d'une obligation "sustainability-linked" pour 800 millions d'euros

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation liée au développement durable pour un montant de 800 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance en développement durable (*Sustainability Performance Target SPT*) suivant : réduction en 2025 de ses

émissions de gaz à effet de serre *GreenHouse CO₂* (Scopes 1, 2 et 3) de 50% par rapport à 2019. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%. Les produits de l'émission obligataire seront utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

Emission d'une obligation échangeable en action Worldline pour 500 millions d'euros

Atos a émis en novembre 2019 une obligation échangeable à maturité 2024 pour une valeur totale nominale de 500 millions d'euros. Les obligations seront échangeables en actions Worldline, à un prix d'échange fixé avec une prime de 35% au-dessus du prix du Placement d'Actions. Les obligations ne portent pas intérêt et ont une maturité de 5 ans (sauf en cas de remboursement anticipé). Les obligations sont émises à un prix de 108,875% du montant principal et seront remboursées pour leur montant principal à la date de maturité, correspondant à un rendement actuariel brut annuel de -1,7%.

Conformément à IFRS 9, un instrument dérivé passif a été comptabilisé initialement, correspondant à la valeur d'une option d'achat sur les actions Worldline (catégorie de niveau 2) à la date d'émission des obligations. La variation de juste valeur de l'instrument dérivé passif entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 pour 26 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier conduisant à une valeur totale du dérivé dans l'état consolidé de la situation financière de 13 millions d'euros au 31 décembre 2022 (voir Note 13).

La valeur de l'option d'achat incorporée à l'obligation est indexée au prix de l'action Worldline et à d'autres critères. A la date d'émission, le prix d'échange de référence de l'action Worldline était de 71,55 euros. Au 31 décembre 2022, le cours de l'action Worldline s'établissait à 36,53 euros.

En juin 2022, suite à la cession de l'intégralité de la participation dans Worldline, Atos a conclu une transaction sur un produit dérivé afin de couvrir cette exposition aux variations du prix de l'action Worldline (voir Note 6.1).

	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
(en millions d'euros)						
Emission obligataire	300	1 900	2 200	700	2 200	2 900
Obligation échangeable en action	-	500	500	-	500	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	1 930	50	1 980	979	50	1 029
Autres passifs financiers	182	-	182	170	-	170
Total passifs financiers	2 412	2 450	4 862	1 849	2 750	4 599

Emprunts en devise

La valeur comptable des emprunts du Groupe était libellée dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
31 décembre 2022	4 680	182	4 862
31 décembre 2021	4 429	170	4 599

Juste valeur et taux d'intérêt effectif des passifs financiers

La juste valeur des prêts bancaires et billets de trésorerie, qui sont pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, est considérée comme égale de la valeur comptable. Pour les autres éléments constituant les emprunts, la valeur comptable est considérée comme étant la meilleure estimation de leur juste valeur, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable n'étant pas significative.

Echéancier des emprunts non courants

(en millions d'euros)	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Emission obligataire	-	750	-	-	1 150	1 900
Obligation échangeable en action	500	-	-	-	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	50	-	-	50
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	0
31 décembre 2022	500	750	50	0	1 150	2 450

(en millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Emission obligataire	300	-	750	-	1 150	2 200
Obligation échangeable en action	-	500	-	-	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	50	-	50
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
31 décembre 2021	300	500	750	50	1 150	2 750

Hypothèses retenues pour la construction de l'échéancier des emprunts non courants

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2022 ;
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2022 ont été les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Emission obligataire	2 200	2 200	-1,27%
Obligation échangeable en action	500	500	0,95%
Prêts bancaires et billets de trésorerie	1 980	1 980	-0,43%
Autres passifs financiers	182	182	
Total passifs financiers	4 862	4 862	

6.5. Variation de l'endettement net

La réconciliation entre la variation des passifs financiers et la dette (cash) nette et le tableau de flux de trésorerie se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Emission obligataire	Obligation échan- geable en actions	Prêts bancaires et billets de trésorerie	Autres passifs financiers hors découverts bancaires	Total Passifs financiers	Trésorerie et équiv. de trésorerie	Découverts bancaires	Total Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs (passifs) financiers à court terme*	Variation de l'endettement net (trésorerie)	Dettes de location
Au 1er janvier 2022	2 900	500	1 029	37	4 466	3 372	-133	3 239	2	1 226	1 254
Païement des loyers	-	-	-	-	-	-405	-	-405	-	405	-405
Souscription de nouveaux emprunts	-	-	1 850	-	1 850	1 850	-	1 850	-	-	-
Remboursement d'emprunts courants et non courants	-700	-	-899	-33	-1 632	-1 632	-	-1 632	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-	-29	-	-29	-	29	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	1	1	-81	-	-81	82	1	-
Autres variations de la trésorerie nette	-	-	-	36	36	194	-23	171	-2	-133	-
Impacts sur les flux de trésorerie	-700	-	952	4	255	-103	-23	-127	80	302	-405
Variation des dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	136
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
Impact des variations des cours de monnaies étrangères	-	-	-	0	0	63	15	78	-1	-77	20
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-14
Autres variations	-	-	-	0	0	63	15	78	-1	-77	164
Au 31 décembre 2022	2 200	500	1 980	41	4 722	3 331	-141	3 190	81	1 450	1 013
Part non-courante	1 900	500	50	-	2 450	-	-	-	-	2 450	704
Part courante	300	-	1 930	41	2 272	3 331	-141	3 190	81	-1 000	309

(*) Actifs financiers à court terme et passifs porteurs d'intérêts à maturité de moins de 12 mois.

(en millions d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 331	3 372
Découverts	-141	-133
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	3 190	3 239

6.6. Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2022, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	13
Créances clients et comptes rattachés	2 603	-	-	-
Autres actifs courants*	732	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 331	-
Total	3 335	-	3 331	31

* Excluant les stocks, charges constatées d'avance, facturation en avance et paiements d'avance nets.

Au 31 décembre 2021, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	1	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 583	-	-	-
Autres actifs courants*	662	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 372	-
Total	3 246	-	3 372	14

* Excluant les stocks, charges constatées d'avance, facturation en avance et paiements d'avance nets.

Au 31 décembre 2022, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 450	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	13	-
Instruments financiers non courants	-	-	-0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 187	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	2 412	-	-
Instruments financiers courants	-	-	11	-
Total	-	7 049	24	-

Au 31 décembre 2021, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 750	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	40	-
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 003	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 849	-	-
Instruments financiers courants	-	-	4	-
Total	-	6 601	44	-

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés. Un impôt différé est calculé lorsque des différences temporaires apparaissent entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se retourneront. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En cas de changement de taux d'impôts, actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si ces changements concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux déficits fiscaux reportables sont reconnus lorsqu'ils sont considérés comme recouvrables sur leur période de validité c'est-à-dire lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour utiliser les actifs d'impôts différés. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits fiscaux reportables a été préparée sur la base des prévisions de profits et pertes tels qu'ils ressortent du plan à moyen terme du Groupe (d'autres durées peuvent être appliquées selon les spécificités locales).

Des impôts différés sont reconnus sur toutes les différences temporaires taxables des filiales, sociétés mises en équivalence et partenariats, à moins qu'Atos ne soit en mesure de contrôler le retournement de ces différences temporaires et qu'il est probable qu'un tel retournement ne se réalisera pas dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'il existe un droit de compenser les montants ainsi comptabilisés.

7.1. Impôts courants et différés

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts courants	-85	-78
Impôts différés	39	39
Total	-46	-39

7.2. Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt (TEI) s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net avant impôt	-970	-2 919
Taux courant d'imposition en France	25,8%	28,4%
Produit (charge) d'impôt théorique au taux courant en France	251	829
Effet des différences permanentes	-62	-366
Différences sur les taux des pays étrangers	-2	-47
Mouvement sur la reconnaissance des actifs d'impôts différés	-284	-446
Palements fondés sur des actions	-5	-8
Changement de taux sur les impôts différés	22	-15
Impôts sans base	34	25
Retenues à la source	-5	-1
Crédits d'impôt français	9	10
Autres	-4	-20
Produit (charge) d'impôt du Groupe	-46	-39
Taux effectif d'impôt	-4,7%	-1,3%

La charge d'impôt en 2022 était de 46 millions d'euros, rapportée à une perte avant impôt de 970 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt (TEI) était de -4,7% contre -1,3% en 2021. La charge d'impôt a inclus des mouvements sur la reconnaissance des actifs d'impôts différés pour un montant net de 284 millions d'euros.

7.3. Taux effectif d'impôt retraité

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt retraité est un profit de 264 millions d'euros, la charge d'impôt retraitée est de 296 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraité est de 112,1%.

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net avant impôt	-970	-2 919
Autres produits et charges opérationnels	-1 151	-3 151
Résultat net sur les instruments financiers liés aux actions Worldline	-83	-81
Résultat avant impôt hors éléments inhabituels	264	313
Effet d'impôt sur les éléments inhabituels	250	486
Charge d'impôt du Groupe	-46	-39
Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels	-296	-525
Taux effectif d'impôt retraité	112,1%	168,0%

7.4. Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts différés actifs	294	189
Impôts différés passifs	148	67
Impôts différés nets	146	122

7.5. Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisa- tions incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisatio ns corporelles	Retraites	Autres	Total
31 décembre 2020	242	-202	6	239	-98	187
Résultat de l'exercice	-90	48	16	-11	76	39
Variation du périmètre	3	-7	-1	4	-3	-3
Capitaux propres	0	-	0	-106	-4	-110
Reclassements	7	-0	-2	8	-4	8
Actifs destinés à la vente	-8	10	4	-18	11	-2
Différences de change	5	-10	4	-	4	3
31 décembre 2021	158	-161	28	115	-18	122
Résultat de l'exercice	27	52	-7	2	-36	39
Variation du périmètre	29	-7	0	0	3	25
Capitaux propres	-0	-0	-	-38	3	-35
Reclassements	-3	5	-1	10	-11	-1
Actifs destinés à la vente	-	0	-1	-0	-2	-3
Différences de change	5	-6	-3	1	1	-2
31 décembre 2022	216	-116	16	89	-60	146

7.6. Echancier des déficits fiscaux reportables (bases)

(en millions d'euros)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2022	-	-	-	2	36	38
2023	1	2	3	2	1	3
2024	1	1	2	-	4	4
2025	6	3	9	4	2	7
2026	7	2	9	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	128	35	163	51	32	83
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	143	44	186	59	76	135
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	1 108	5 197	6 305	623	4 350	4 973
Total des déficits fiscaux reportables	1 251	5 241	6 492	682	4 425	5 108

En 2022, les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été l'Allemagne (2 266 millions d'euros contre 1 899 millions d'euros en 2021), la France (1 966 millions d'euros contre 1 740 millions d'euros en 2021), le Royaume-Uni (1 120 millions d'euros contre 491 millions d'euros en 2021), les Etats-Unis (387 millions d'euros contre 288 millions d'euros en 2021), les Pays-Bas (176 millions d'euros contre 279 millions d'euros en 2021), le Brésil (82 millions d'euros en 2022 et 2021), l'Espagne (90 millions d'euros contre 74 millions d'euros en 2021), l'Autriche (78 millions d'euros contre 58 millions d'euros en 2021), la Suisse (64 millions d'euros contre 36 millions d'euros en 2021) et la Belgique (58 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2021).

Un montant de 193 millions d'euros de déficits fiscaux reportables correspond à l'activité « Unified Communications & Collaboration » reclassée en actifs destinés à la vente (voir Note 1).

7.7. Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Déficits fiscaux reportables	1 106	930
Différences temporaires	457	424
Total	1 563	1 354

Note 8 Goodwill et actifs immobilisés

8.1. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris à date d'acquisition. Si, après cette évaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en résultat en tant que gain sur une acquisition à des conditions avantageuses. Le montant du goodwill est définitivement établi dans une période de douze mois après la date d'acquisition.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGTs correspondent aux zones géographiques, généralement les pays, dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est alloué à une UGT ou à un groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des Régions (Regional Business Units ou « RBU ») car les RBU représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les changements dans le suivi de gestion interne sont appliqués rétrospectivement et les données comparatives sont retraitées.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ;
- l'augmentation significative des taux d'intérêt.

Un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGTs à sa valeur recouvrable à la date de clôture. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme du Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reconnue en « autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur est reconnue en premier lieu en réduction de la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT et le reliquat, le cas échéant, est alloué aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeurs comptables.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT ou groupe d'UGTs est cédé, la part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en considération dans la valeur comptable de l'actif net cédé et utilisée pour déterminer le résultat de cession. La part de goodwill est déterminée sur la base des valeurs relatives du périmètre cédé et de l'UGT ou groupe d'UGTs.

Suite à l'annonce faite le 10 février 2022 (voir Note 2), les quatre Régions sont désormais :

- Amériques regroupant l'ancienne RBU Amérique du Nord et la sous-région Amérique du Sud de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe du Nord & Asie Pacifique regroupant l'ancienne RBU Europe du Nord et la sous-région APAC de l'ancienne RBU Marchés de croissance ;
- Europe Centrale ;

- Europe du Sud.

Le goodwill de l'ancienne RBU Marchés de croissance a été réalloué à la Région Amériques pour 16 millions d'euros et à la Région Europe du Nord & Asie Pacifique pour 245 millions d'euros sur la base des juste valeurs respectives des sous-régions (Amérique du sud et APAC).

La valeur nette comptable du goodwill, répartie par Région, est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021*
Amériques	2 841	2 649
Europe du Nord & Asie Pacifique	1 480	1 169
Europe Centrale	250	174
Europe du Sud	579	780
Autres	155	333
Total	5 305	5 105

(*) retraitées pour refléter la nouvelle composition des RBU.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Augmentation	Variations de change et autres	Reclassement en actifs destinés à être cédés	31 décembre 2022
Valeur brute	6 761	259	139	-202	6 956
Pertes de valeur	-1 656	-85	10	80	-1 652
Valeur nette	5 105	174	148	-122	5 305

Sur 2022 le goodwill a augmenté de 5 105 millions d'euros à 5 305 millions d'euros, principalement expliqué par :

- 248 millions d'euros reconnu suite à l'acquisition de Cloudreach (comme décrit en Note 1), affectant principalement le goodwill d'Europe du Nord & Asie Pacifique ;
- 122 millions d'euros reclassés en actifs destinés à la vente, incluant 202 millions d'euros au titre des opérations italiennes d'Atos et une dépréciation de 80 millions d'euros sur le goodwill de l'activité « Unified Communications & Collaboration », affectant respectivement les goodwill d'Europe du Sud et d'Europe Centrale ;
- 148 millions d'euros d'effets de change provenant principalement des montants de goodwill libellés en USD.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Variations de change et autres	Reclassement en actifs destinés à être cédés	31 décembre 2021
Valeur brute	6 705	256	273	-473	6 761
Pertes de valeur	-565	-1 325	-16	249	-1 656
Valeur nette	6 140	-1 069	257	-224	5 105

Sur 2021 le goodwill a diminué de 6 140 millions d'euros à 5 105 millions d'euros principalement expliqué par :

- 192 millions d'euros de dépréciation en lien avec les activités historiques d'infrastructure, affectant principalement l'Europe Centrale (158 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Nord (26 millions d'euros) et l'Europe du Sud (8 millions d'euros) ;
- 883 millions d'euros de dépréciation en lien avec d'autres acquisitions historiques, conséquence de la révision du plan à moyen terme, en Amérique du Nord (645 millions d'euros) et en Europe Centrale (238 millions d'euros) ;

- 224 millions d'euros en lien avec le classement de l'activité « Unified Communications & Collaboration » en actifs destinés à la vente, affectant principalement le goodwill d'Europe Centrale, et incluant une dépréciation de 249 millions d'euros, déterminée sur la base de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ; et
- les acquisitions de l'année et des ajustements mineurs des bilans d'ouverture des acquisitions de l'année 2020, tel que décrits dans la Note 1.

Pour réaliser les tests de perte de valeur, la valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente que le Groupe classe en Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13. Les justes valeurs ont été déterminées sur la base d'une approche multicritère, incluant l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) et des multiples boursiers.

Les DCF ont été déterminés à partir du plan à moyen terme révisé préparé par le Groupe pour l'annonce faite au Marché le 14 juin 2022. Le plan à moyen terme révisé couvre la période 2023-2026, extrapolée à 2030 et est conditionné par la réalisation du plan de transformation du Groupe.

Les hypothèses retenues ont été suivantes :

- la valeur terminale a été calculée au-delà de l'horizon du plan à moyen terme, en utilisant un taux de croissance perpétuelle allant de 2,0% à 2,1% (contre 2,0% en 2021). Bien que parfois supérieurs aux taux de croissance moyenne à long terme des pays dans lequel le Groupe a ses activités, ces taux reflètent les perspectives propres au secteur informatique ; et
- les taux d'actualisation ont été déterminés par Région sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés pour prendre en compte les taux d'impôt spécifiques et risques spécifiques à chaque zone géographique.

Les taux d'actualisation utilisés sont présentés ci-après :

	Taux d'actualisation 2022
Amériques	11,8%
Europe du Nord & Asie Pacifique	13,0%
Europe Centrale	8,5%
Europe du Sud	12,3%
Autres	17,9%

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2021 sur la base de la précédente organisation géographique ont été les suivants :

	Taux d'actualisation 2021
Amérique du Nord	9,5%
Europe du Nord	8,3%
Europe Centrale	8,1%
Europe du Sud	8,2%
Marchés de Croissance	11,2%

Le test reste sensible aux taux d'actualisation, aux taux de croissance à long terme et aux taux de marge opérationnelle.

A titre d'information, une analyse de sensibilité a été conduite sur les valeurs d'entreprise estimées à partir des DCF pour déterminer la valeur des paramètres pour laquelle la valeur d'entreprise déterminée sur la base de l'approche multicritère devenait égale à la valeur comptable.

Les résultats sont présentés ci-dessous :

<i>(en points de base)</i>	Augmentation (baisse) du taux d'actualisation	Augmentation (baisse) du taux de croissance perpétuelle	Augmentation (baisse) du taux de marge opérationnelle
Amériques	50	-90	-90
Europe du Nord & Asie Pacifique	2 160	na	-1 110
Europe Centrale	na	na	-390
Europe du Sud	50	-80	-40
Autres	na	na	-1 220

(*) na: les taux d'actualisation et taux de croissance perpétuelle significativement négatifs ont été considérés comme non représentatifs.

8.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Une immobilisation incorporelle est reconnue lorsqu'il est probable que des bénéfices économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que des solutions informatiques développées en interne.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la phase de recherche et la phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses correspondantes sont par conséquent reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses résultant de travaux de développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) peuvent être capitalisées comme immobilisation incorporelle si le Groupe peut démontrer tous les critères suivants :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources adéquates techniques, financières ou autres pour achever l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre ;
- et la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 15 ans, le scénario moyen étant fixé à 5 ans.

Un actif incorporel lié aux relations clients et carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur des certaines hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et de flux de trésorerie actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur d'une technologie acquise découle de la méthode des redevances. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses de courbes d'obsolescence de la technologie et (ii) du taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés attendus de cette technologie sur sa durée de vie résiduelle attendue. Cette technologie est amortie sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne. Une approche basée sur les coûts peut également être utilisée comme une approche alternative pour obtenir une valeur indicative et conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'estimation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire un actif nouveau similaire avec une utilité la plus proche possible de l'actif qui fait l'objet de l'évaluation. Si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement de l'activité, une méthode des surprofits (« excess earning ») peut aussi être utilisée.

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont reconnus en marge opérationnelle linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les amortissements sur les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont reconnus en Autres charges opérationnelles linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans.

Dépréciation des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2021	1 312	613	333	2 258
Acquisitions	-	44	5	49
Regroupement d'entreprises	-	2	0	2
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	15	1	10	26
Capitalisation des frais de développement	-	-	46	46
Cessions / Diminutions	-12	-85	-41	-139
Différences de change et autres	62	21	-46	38
Reclassement en actifs destinés à la vente	-5	-2	-16	-23
31 décembre 2022	1 372	594	292	2 257
Amortissements				
31 décembre 2021	-758	-238	-173	-1 169
Dotations	-2	-37	-29	-68
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-97	-33	-10	-140
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-28	-28
Cessions / Diminutions	12	83	39	134
Pertes de valeur	-33	-	-35	-68
Différences de change et autres	-35	-9	35	-8
Reclassement en actifs destinés à la vente	6	1	2	9
31 décembre 2022	-907	-233	-199	-1 339
Valeur nette				
31 décembre 2021	553	375	160	1 089
31 décembre 2022	465	361	92	919

(en millions d'euros)	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2020	1 330	688	526	2 545
Acquisitions	-	34	4	38
Regroupement d'entreprises	-	1	1	2
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	32	9	16	57
Capitalisation des frais de développement	-	-	57	57
Cessions / Diminutions	-	-82	-106	-188
Différences de change et autres	71	14	22	107
Reclassement en actifs destinés à la vente	-121	-51	-187	-359
31 décembre 2021	1 312	613	333	2 258
Amortissements				
31 décembre 2020	-665	-281	-207	-1 153
Dotations	-3	-31	-28	-63
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-109	-32	-10	-151
Amortissements des frais de développement capitalisés	-	-	-57	-57
Cessions / Diminutions	-	72	58	130
Pertes de valeur	-34	-	-	-34
Différences de change et autres	-31	1	-29	-59
Reclassement en actifs destinés à la vente	84	34	100	217
31 décembre 2021	-758	-238	-173	-1 169
Valeur nette				
31 décembre 2020	665	407	319	1 391
31 décembre 2021	553	375	160	1 089

Sur 2022, la charge d'amortissements des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation de prix d'acquisition a diminué à 140 millions d'euros en 2022 contre à 151 millions d'euros en 2021.

Les 140 millions d'euros de charges d'amortissement en 2022 des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions étaient principalement relatives aux relations clients apportées par les acquisitions Syntel, SIS, Bull et Anthelio (voir Note 5).

Un logiciel développé en interne a également été déprécié pour 35 millions d'euros à la suite d'une revue du portefeuille des logiciels du Groupe.

La valeur brute comptable des relations clients présentée ci-dessus s'est élevée à 1 372 millions d'euros au 31 décembre 2022 et incluait principalement :

- 548 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 354 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;
- 153 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 87 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'Anthelio en 2016 ;
- 37 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Maven Wave en 2020.

8.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions 20 ans ;
- agencements et installations 5 à 10 ans ;
- matériel informatique 3 à 5 ans ;
- matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations corporelles en cas d'une indication de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur

recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2021	288	83	70	442
Acquisitions	16	136	19	170
Impact regroupement d'entreprises	1	2	0	3
Cessions	-6	-24	-7	-36
Différences de change et autres	8	63	-20	52
Reclassement en actifs destinés à la vente	1	-58	0	-57
31 décembre 2022	309	202	62	573
Amortissements cumulés				
31 décembre 2021	-151	127	3	-20
Amortissements de l'exercice	-23	-115	-9	-147
Cessions	0	14	1	16
Différences de change et autres	-5	-49	-6	-60
Reclassement en actifs destinés à la vente	-1	53	0	52
31 décembre 2022	-180	30	-10	-160
Valeur nette				
31 décembre 2021	138	211	73	421
31 décembre 2022	129	233	52	414

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2020	316	258	110	682
Acquisitions	21	88	35	144
Impact regroupement d'entreprises	1	3	4	8
Cessions / Diminutions	-78	-239	-37	-354
Différences de change et autres	30	54	-30	54
Reclassement en actifs destinés à la vente	-2	-80	-12	-95
31 décembre 2021	288	83	70	442
Amortissements cumulés				
31 décembre 2020	-164	-1	-4	-168
Amortissements de l'exercice	-25	-125	-14	-164
Sorties de périmètre	71	231	30	332
Différences de change et autres	-7	-35	-8	-50
Pertes de valeur	-28	-18	-10	-56
Reclassement en actifs destinés à la vente	2	76	9	87
31 décembre 2021	-151	127	3	-20
Valeur nette				
31 décembre 2020	153	257	105	514
31 décembre 2021	138	211	73	421

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement des équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement dans les datacenters et des centres de développement de logiciel. D'autre part, la politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des datacenters du Groupe.

Note 9 Contrats de location

Existence d'un contrat de location

Lors de la mise en place d'un contrat, le Groupe estime si le contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour certaine durée en échange d'une contrepartie. Une dette de location et un droit d'utilisation sont reconnus à la date de commencement du contrat de location.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les contrats de location de courte durée (moins de douze mois) et les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location aux clients finaux. Les loyers de ces contrats de location sont reconnus immédiatement en résultat et les engagements futurs de paiement de loyer sont présentés en engagements hors bilan.

Dette de location

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers non encore payés à la date de commencement du contrat de location, en utilisant des taux d'emprunt marginaux dans la mesure où les taux implicites ne sont pas aisément disponibles. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à chaque filiale du Groupe Atos.

La dette de location est augmentée ultérieurement de la charge d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers liés à un changement d'indice ou de taux, de changement d'estimation du paiement attendu sur la valeur résiduelle garantie ou, de changement d'estimation de la probabilité d'exercice d'une option de renouvellement ou d'une option de résiliation anticipée, à l'initiative du Groupe.

Droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté de tout paiement de loyers effectué avant ou à la date de commencement et des coûts initiaux directs encourus et déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçu.

Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et sites stratégiques de production tels que les datacenters. Les termes et conditions de ces contrats de location peuvent être très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de location de certains contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et datacenters, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son engagement de location sans encourir de pénalité significative.

Équipements informatiques et véhicules

Le Groupe loue des équipements informatiques pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients finaux (ordinateurs, serveurs). Ces contrats de location ont des durées allant de 3 à 5 ans.

Impôts différés

Des impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant le taux d'impôt local applicable.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
Valeur brute				
31 décembre 2021	1 241	522	86	1 849
Augmentations	223	285	20	528
Impact regroupement d'entreprises	0	-	-	0
Diminutions	-216	-300	-27	-543
Différences de change et autres	8	18	-7	19
Reclassement en actifs destinés à la vente	-22	-1	-7	-30
31 décembre 2022	1 235	524	65	1 824
Amortissements cumulés				
31 décembre 2021	-472	-258	-48	-777
Amortissements de l'exercice	-185	-167	-21	-372
Diminutions	76	139	25	240
Différences de change et autres	-5	-10	0	-15
Pertes de valeur	-17	-	-	-17
Reclassement en actifs destinés à la vente	6	0	3	10
31 décembre 2022	-597	-294	-41	-932
Valeur nette				
31 décembre 2021	770	264	38	1 072
31 décembre 2022	638	229	24	892

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
Valeur brute				
31 décembre 2020	1 119	463	81	1 663
Augmentations	295	270	27	592
Impact regroupement d'entreprises	-	-	0	0
Diminutions	-181	-230	-21	-432
Différences de change et autres	25	22	1	48
Reclassement en actifs destinés à la vente	-16	-3	-2	-22
31 décembre 2021	1 241	522	86	1 849
Amortissements cumulés				
31 décembre 2020	-314	-174	-40	-528
Amortissements de l'exercice	-190	-161	-25	-376
Diminutions	82	100	16	197
Différences de change et autres	-12	-11	-0	-23
Pertes de valeur	-47	-12	-	-60
Reclassement en actifs destinés à la vente	10	1	2	12
31 décembre 2021	-472	-258	-48	-777
Valeur nette				
31 décembre 2020	805	289	41	1 135
31 décembre 2021	770	264	38	1 072

En 2021, des droits d'utilisation ont été dépréciés pour 60 millions d'euros, dont 38 millions d'euros dans le cadre des tests de perte de valeur réalisés sur l'activité historique de gestion d'infrastructures.

Dettes de Location

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Échéance inférieure ou égale à 1 an	309
Échéance de 1 an à 2 ans	205
Échéance de 2 ans à 3 ans	138
Échéance de 3 ans à 4 ans	106
Échéance de 4 ans à 5 ans	81
Échéance à plus de 5 ans	173
Total	1 013

Ces montants représentent les décaissements futurs actualisés.

Note 10 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations sur lesquelles la société mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à reconnaître la quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice de la participation dans le compte de résultat consolidé du Groupe en « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La quote-part du Groupe dans l'actif net de la participation est comptabilisée sur la ligne « Participations dans les entreprises mises en équivalence » dans l'état de la situation financière consolidée. Le goodwill reconnu lors de l'acquisition d'entreprises mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le Groupe présente les plus ou moins-value de cession de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Cessions	Résultats nets	Variations de change et autres	31 décembre 2022
Divers	4	-	4	-	8
TOTAL	4	-	4	-	8

Note 11 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice au cours duquel les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des avantages futures à verser aux bénéficiaires sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, âge de départ à la retraite, probabilité de paiement, taux de rotation et table de mortalité). Ces versements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées de haute qualité de maturité équivalente à celle du Groupe.

Les hypothèses actuarielles sont périodiquement mises à jour, en liaison avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs de régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

La valeur des actifs de régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences calculées pour chacun des régimes de retraite entre les montants projetés et les montants réels des obligations et des actifs dédiés constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience dus à la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période, en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de charges d'intérêt sur les engagements, nets des rendements attendus des actifs de régime, qui sont reconnus en autres produits et charges financiers.

Après reclassement en passifs liés aux actifs destinés à la vente (voir la Note 1), les engagements de retraite ont donné lieu, au 31 décembre 2022, à une provision nette de 579 millions d'euros dans les comptes du Groupe contre 647 millions d'euros au 31 décembre 2021. Les engagements au titre des autres avantages à long terme s'élevaient à 32 millions d'euros au 31 décembre 2022 et à 36 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les montants reconnus au bilan sont constitués de :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges payées d'avance	28	261
Charges à payer - engagements de retraite [a]	-607	-908
Provisions retraites	-579	-647
Charges à payer - autres régimes à long terme [b]	-32	-36
Provisions retraites et assimilées [a] + [b]	-639	-944

Engagement de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (59% des engagements totaux du Groupe), en Allemagne (24%), en Suisse (7%) et en France (6%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuair indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs de régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs des différents plans au Royaume-Uni est composée à 87% d'obligations et à 13% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011. Ils couvrent plusieurs entités allemandes et sont soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs afférente aux principaux régimes est composée d'obligations pour 68%, d'actifs de rendement pour 14% et d'immobilier pour 18%. L'allocation d'actifs relative aux autres régimes est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. Au moment de la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

Événements de 2021

Au Royaume-Uni, dans le cadre des travaux menés par le fiduciaire (« Trustee ») du régime de retraite « Atos UK 2019 » pour préparer la mise en œuvre de la péréquation des retraites minimum garanties (« GMP equalization »), certaines divergences ont été identifiées entre les pratiques administratives historiques en lien avec le traitement des retraites minimum garanties et l'approche strictement requise par les règles du régime (et des régimes intégrés). Des discussions entre le « Trustee » et Atos ont permis de convenir d'un processus d'ajustement et de correction de ces pratiques historiques. L'impact de l'ajustement des prestations futures combiné à des trop-perçus passés, que le fiduciaire cherchera à récupérer auprès des bénéficiaires, ont conduit à une réduction de l'obligation (crédit pour services passés) de 23 millions d'euros comptabilisés en « autres produits opérationnels ».

Parallèlement, le gouvernement britannique a publié en février 2021 sa réponse à la consultation sur l'approche que les régimes de retraite du secteur public devront adopter pour résoudre les problèmes de discrimination identifiés dans le cadre de l'arrêt McCloud et résultant des changements apportés aux prestations en 2015. Atos UK Ltd envisage actuellement sa propre approche pour résoudre les problèmes de discrimination potentiels, dans son régime, issus des changements introduits en avril 2015 pour se conformer aux prestations du secteur public. Même si aucune décision sur la manière de procéder n'a encore été arrêtée, des premiers calculs d'impact ont conduit à procéder à une augmentation de l'obligation (coût des services passés) de 6 millions d'euros comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les zones et pays majeurs sont restés volatiles cette année mais les taux au 31 décembre 2021 ont significativement augmenté par comparaison avec les taux de l'exercice précédent. Cela a conduit à une baisse du montant des engagements d'environ 175 millions d'euros. Combiné avec des rendements très positifs sur le marché des actions, la baisse de la provision pour engagement de retraite a été reconnue en « Autres éléments du résultat global ».

Le comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) a décidé de modifier les règles d'attribution des droits à prestations aux périodes de service pour les régimes à prestations définies qui remplissent les conditions suivantes :

- les employés ont droit à une prestation forfaitaire lorsqu'ils atteignent un âge de retraite particulier, à condition qu'ils soient employés par l'entité lorsqu'ils atteignent cet âge ; et
- le montant de la prestation de retraite à laquelle un employé a droit dépend de la durée de service de l'employé avant l'âge de la retraite et est plafonné à un nombre déterminé d'années de service consécutives.

Pour ces plans, les droits à prestations ne sont plus étalés sur toute la période entre la date d'entrée dans l'entreprise et la date de retraite mais plutôt sur la période de service précédant l'âge de départ en retraite qui permet d'obtenir les droits plafonnés.

Deux plans de retraite (en France et en Grèce) sont concernés par cette décision de l'IFRIC. L'impact de cette décision est une diminution des engagements de l'employeur pour un montant total de 8 millions d'euros reconnu en « Autres éléments du résultat global ».

Événements de 2022

Au Royaume-Uni, 230 salariés ont été réadmis au sein du régime de retraite du secteur public, en date du 1^{er} septembre 2022, pour la constitution de leurs droits futurs. Les droits constitués jusqu'au 31 août 2022 sont restés dans le régime de retraite d'Atos, mais les salariés se verront proposer, ultérieurement une possibilité de transférer ces droits passés dans le régime de retraite du secteur public (planifié en 2023). Ainsi, l'acquisition de nouveaux droits à compter du 1^{er} septembre 2022 n'a pas impacté les engagements de retraite afférents à ces salariés mais a généré une réduction des charges de retraite pour les quatre derniers mois de l'année. Par ailleurs, un transfert d'engagement pour six anciens salariés a également été réalisé et a résulté en une diminution des charges sur une partie de l'année. Au global, la réduction des charges liée à ces événements s'est élevée à 3 millions d'euros, comptabilisés pour moitié en marge opérationnelle et pour moitié en résultat financier.

En France, la Fédération Syntec a signé avec les principales organisations syndicales, un avenant dit de « modernisation de la convention collective » de la branche des Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils. Cet avenant clarifie, entre autres, les éléments de rémunération à prendre en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière. Cette clarification a induit une augmentation des engagements relatifs aux indemnités de départ à

la retraite (coût des services passés) de 6 millions d'euros comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Décomposition de la charge périodique

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	47	50
Amortissement du coût des services passés	4	-17
Coûts administratifs	2	2
Charge opérationnelle	53	36
Coût de l'actualisation	99	69
Revenus d'intérêt	-83	-60
Charge financière nette	16	10
Charge nette périodique totale	68	46

Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total des engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier	4 263	5 102
Effets de change	-56	229
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	47	50
Coût de l'actualisation	99	69
Effet des modifications de régimes	4	-17
Regroupement d'entreprises (cessions)	6	1
Cotisations versées par les employés	6	6
Prestations payées	-204	-211
(Gains) pertes actuariels - changements d'hypothèses financières	-1 432	-175
(Gains) pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques	-10	-30
(Gains) pertes actuariels - effets d'expérience	115	-11
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	174	-752
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	3 011	4 263

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, les taux à long terme des obligations d'Etats, ainsi que les spreads de crédit ont augmenté de manière significative sur les principaux marchés. La hausse des taux nominaux a été en grande partie due à une forte augmentation des attentes d'inflation cumulée à un changement de politique des Banques centrales pour limiter l'inflation.

Par conséquent, les taux d'actualisation ont enregistré une augmentation de +2,85 % au Royaume-Uni et de +1,95% en Suisse. L'augmentation du taux d'actualisation dans la zone Euro (taux à long terme) et aux Etats-Unis s'est élevée à respectivement, +2,70% et +2,40%. Ces hausses ont principalement été dues aux taux à long terme des obligations souveraines et, dans une moindre mesure, à un accroissement des spreads de crédit.

Au global, l'ajustement des hypothèses financières aux conditions de marché a conduit à une diminution de 34% des engagements du Groupe (1,4 milliards d'euros).

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 14 ans.

Variation de la juste valeur des actifs de régime

(En millions d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	3 616	3 898
Effets de change	-58	228
Rendement financier réel des actifs de régime	-1 081	195
Cotisations employeur	19	17
Prestations payées par les fonds externes	-165	-170
Regroupement d'entreprises / (cessions)	6	-
Cotisations versées par les employés	6	6
Coûts administratifs	-9	-3
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	106	-555
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 440	3 616

L'exposition au risque de taux et d'inflation étant gérée prudemment au travers d'instruments de couverture (investissements en obligations d'Etat et swaps), la diminution des engagements, liée à l'augmentation des taux d'actualisation, a été accompagnée d'une baisse de la valeur des actifs de couverture.

Rapprochement avec les états financiers

(En millions d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi	-571	-647
Plafonnement des actifs comptabilisé en autres éléments du résultat global	-8	-
Charges (à payer) / payées d'avance	-579	-647

Variation du montant reconnu dans les états financiers (tous plans)

(En millions d'euros)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Montant reconnu à l'ouverture	-647	-1 204
Charge nette périodique	-68	-46
Prestations payées par l'employeur	39	17
Cotisations versées par l'employeur	19	17
Regroupement d'entreprises / (cessions)	0	-1
Plafonnement des actifs comptabilisé en autres éléments du résultat global	-8	0
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	157	349
Autres (effets de change)	-1	-1
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-69	197
Montant reconnu à la clôture	-579	-647

L'évolution des principaux plans par pays a été la suivante :

(En millions d'euros)

	Régimes au Royaume-Uni	Régimes en Allemagne	Autres régimes
Montant reconnu à l'ouverture	192	-532	-307
Charge nette périodique	-7	-20	-42
Prestations et cotisations payées par l'employeur	10	8	39
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	-172	290	30
Autres (effets de change et reclassements)	-3	-3	4
Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente	-	-78	9
Montant reconnu à la clôture	21	-334	-266

(En millions d'euros)

	Régimes au Royaume-Uni	Régimes en Allemagne	Autres régimes
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-1 764	-724	-524
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	1 784	390	266
Plafonnement des actifs au 31 décembre	-	-	-8
Montant reconnu à la clôture	21	-334	-266

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Royaume Uni		Zone Euro		Suisse		Etats-Unis	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation	4,85%	2,0%	3,8% ~ 4,0%	1,0% ~ 1,3%	2,25%	0,3%	5,0%	2,6%
Augmentation salariale	2,9%	2,50%	2,5% ~ 2,95%	2,0% ~ 2,2%	2,25%	1,0%	na	na
Hypothèse d'inflation	RPI: 3,20% CPI: 2,55%	RPI: 3,30% CPI: 2,60%	2,2%	1,45%	na	na	na	na

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25pts
Principaux plans de retraite au Royaume-Uni	-3,0%	2,1%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-3,8%	0,7%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Ces actifs se décomposent comme suit :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actions	13%	13%
Obligations	68%	71%
Immobilier	13%	9%
Liquidités et assimilés	2%	3%
Autres	4%	4%

Parmi ces actifs, 82% sont valorisés sur la base de valeurs de marché, 15% d'actifs essentiellement composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructure valorisés par les gestionnaires externes, et 3% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance.

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Les titres Atos ou les actifs utilisés par le Groupe ne sont pas significatifs.

Charges payées d'avance dans l'état consolidé de la situation financière

L'actif net de 28 millions d'euros correspond principalement au plan Atos UK 2019 au Royaume-Uni et est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

Impact net sur le compte de résultat

L'impact net des régimes à prestations définies sur le compte de résultat consolidé du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Marge opérationnelle	-49	-52
Autres produits et charges opérationnels	-4	16
Résultat financier	-16	-10
Impact total sur le compte de résultat	-68	-46

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 36 millions d'euros au 31 décembre 2021. Il a diminué à 32 millions d'euros en 2022 du fait, principalement, de la reclassification de certains avantages du personnel en avantages à court-terme.

Note 12 Provisions

Les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs attendus nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite, résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources porteuse de avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

Lorsque les coûts inévitables pour remplir les obligations au titre d'un contrat avec un client ou un fournisseur dépassent les avantages économiques attendus de ce contrat, l'obligation actuelle au titre du contrat est reconnue et évaluée comme une provision classée en engagements sur projets. Les coûts inévitables dans le cadre d'un contrat reflètent le coût minimum net de sortie du contrat, qui est le plus faible entre le coût de son exécution et toute indemnité ou pénalité résultant de son inexécution. Les coûts d'exécution d'un contrat comprennent les coûts directement liés au contrat, à la fois les coûts incrémentaux et une allocation des autres coûts directs.

	31 décembre 2021	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente, décembre 2022	Courantes	Non courantes	
(en millions d'euros)										
Réorganisation	169	-	93	-86	-63	-1	3	116	75	41
Rationalisation	7	0	1	-1	-1	0	-0	7	1	6
Engagements sur projets	584	-	173	-94	-57	-16	-27	563	141	422
Risques et litiges	34	11	18	-5	-15	5	6	55	29	26
Total provisions	794	11	286	-186	-136	-12	-17	741	245	496

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

							Reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente			
(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*		31 décembre 2021	Courantes	Non courantes
Réorganisation	79	-	145	-41	-6	0	-8	169	27	142
Rationalisation	9	0	3	-1	-3	0	-1	7	2	6
Engagements sur projets	23	1	578	-19	-4	6	-0	584	92	491
Risques et litiges	54	0	12	-5	-9	0	-18	34	16	18
Total provisions	165	1	737	-66	-23	7	-27	794	137	657

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Réorganisation

Les dotations ont inclus principalement 62 millions d'euros au titre du nouveau plan de restructuration en Allemagne annoncé fin décembre 2022 et qui remplace le précédent plan clôturé par anticipation en fin d'année. La clôture de ce dernier plan a entraîné une reprise de provision non utilisée de 60 millions d'euros.

Engagements sur projets

L'augmentation des provisions pour engagements sur projets comprenait les décaissements futurs attendus résultant de la sortie de certains contrats déficitaires pour 31 millions d'euros, des pertes supplémentaires sur deux contrats déficitaires majeurs en Europe du Nord pour 71 millions d'euros.

Les provisions non utilisées concernent principalement un risque évalué à fin 2021 sur des contrats clients résultant d'une augmentation significative d'un coût fournisseur, dont le contrat a finalement été renégocié avec succès.

Risques et litiges

Les provisions pour risques se sont élevées à 50 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles se composaient d'un certain nombre de litiges à long terme, tels que des risques fiscaux non liés à l'impôt sur les sociétés et des litiges sociaux, des garanties données sur des cessions et d'autres litiges avec des clients et des fournisseurs, notamment en Amérique du Sud.

Note 13 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, auquel cas :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverture d'un instrument est reconnue au bilan à sa juste valeur. Toute variation de juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée simultanément par les variations de juste valeur des éléments couverts désignés, sauf en ce qui concerne l'inefficacité ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Éléments constatés directement en capitaux propres ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants différés en capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat au même moment que les éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie provenant des variations des cours de change sur les achats et ventes en devises étrangères.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie pour les transactions hautement probables. Sous IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Par conséquent, la variation de report/déport sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement en résultat, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	18	-11	14	-4
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	-	-	0
S'analysant comme :				
Non courant	-	-	-	0
Courant	18	-11	14	-4

La juste valeur des instruments financiers est fournie par des contreparties indépendantes.

Concomitamment à la cession de sa participation résiduelle dans Worldline, Atos a conclu une transaction sur produit dérivé afin de couvrir son exposition résiduelle au prix des actions Worldline en lien avec les obligations échangeables dues en 2024 et émises en 2019 (voir Note 6.4).

La prime payée sur la transaction sur produit dérivé a été reconnue au bilan en tant que dérivé actif et a ensuite été réévaluée conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat.

Dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, la valeur du dérivé actif était de 13 millions d'euros et compensait la valeur du dérivé passif correspondant à la composante dérivé incorporé de l'obligation échangeable en actions Worldline. Ces instruments sont reportés en dérivés non-courant dans l'état consolidé de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

Les prêts bancaires, programmes de billets de trésorerie et prêts à terme mis en place à taux variables se sont élevés à 979 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 1 930 millions d'euros au 31 décembre 2022, exposant le Groupe au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt.

Le Groupe peut diminuer son exposition au risque de taux d'intérêt en recourant à des swaps de taux auprès d'établissements financiers pour changer le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux. L'exposition au taux variable après gestion du risque est d'environ 1 300 millions d'euros au 31 décembre 2022. Une diminution de 1,0% du taux de référence à court terme en Euro réduirait les produits d'intérêts financiers de 13 millions d'euros en théorie, en supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute l'année.

(en millions d'euros)	Exposition au risque		
	Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an	Total
Prêts bancaires & NEU CP	-1 930	-	-1 930
Autres	-41	-	-41
Total des passifs	-1 971	-	-1 971
Disponibilités et équivalents de trésorerie	3 331	-	3 331
Découverts	-141	-	-141
Total trésorerie et équivalents de trésorerie net*	3 190	-	3 190
Actifs (passifs) financiers à court terme	82	-	82
Position nette avant gestion du risque	1 300	-	1 300
Instruments de couverture	0	-	0
Position nette après gestion du risque	1 300	-	1 300
Emission obligataire	-300	-1 900	-2 200
Obligation échangeable en action	-	-500	-500
NEU MTN à taux fixe	-	-50	-50
Dette totale nette après gestion du risque	1 000	-2 450	-1 450

(*) Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts

Risque de liquidité

Le 29 juillet 2022, Atos a annoncé une nouvelle structure de financement pour soutenir le plan de transformation envisagé, comme suit :

- un prêt à terme de 1,5 milliard d'euros ("Prêt à terme A") avec une durée initiale de 18 mois et deux périodes de prolongation de 6 mois chacune ;
- un prêt-relais de 0,3 milliard d'euros ("Prêt à terme B") avec une durée initiale de 12 mois et une période de prolongation de 6 mois. Son objectif est de préfinancer les cessions d'actifs ;
- Le montant de la facilité de crédit renouvelable existante (signée en 2018) a été réduit de 2,4 milliards d'euros à 0,9 milliard d'euros.

Le ratio bancaire applicable à la facilité de crédit renouvelable a été révisé de 2,5 à 3,75. Ce ratio s'applique également au Prêt à terme A et Prêt à terme B.

Le calcul au 31 décembre 2022 présenté ci-après est ajusté des impacts IFRS 16 pour un montant de 405 millions d'euros.

Nature des ratios bancaires	Obligations bancaires	Exercice 2022	Exercice 2021
Effet de levier (endettement net/EBO)*	Ne doit pas être supérieur à 3,75	2.36	1.74

(*) EBO : Excédent Brut Opérationnel : Marge opérationnelle retraitée des éléments non cash

Le 9 mai 2022, l'obligation de 700 millions d'euros émise en novembre 2018 portant un taux de coupon de 0,750 % a été entièrement remboursée.

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation liée au développement durable pour un montant de 800 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance durable ("Sustainability Performance Target" - SPT) suivant : réduction en 2025 de ses émissions de gaz à effet de serre (CO₂, Scopes 1, 2 et 3) de 50% par rapport à 2019. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%. Les produits de l'émission obligataire seront utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

Le 4 février 2020, Atos a cédé environ 23,9 millions d'actions Worldline par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres pour 1 402 millions d'euros, nets des frais de cession et d'impôt.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline à coupon zéro de 500 millions d'euros avec une maturité de 5 ans et une prime d'échange de 35%. Le produit total pour Atos s'est élevé à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations combinées.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75 % (remboursée totalement en mai 2022) ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75 % ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50 %.

Il n'y a pas de covenants financiers attaché à ces obligations. A la suite de l'émission obligataire, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches à la date d'émission de l'obligation. Le 17 décembre 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé sa notation de BBB+ / Stable pour Atos. Le 20 septembre 2021, Standard and Poor's a abaissé la note d'Atos à BBB- / perspective stable et l'a abaissée à nouveau à BB / perspective négative le 13 juillet 2022.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la Facilité) pour une durée de 5 ans et un montant de 2,4 milliards

d'euros, à échéance novembre 2023 avec la possibilité pour Atos de demander une extension de la maturité de la Facilité jusqu'au 6 novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 afin d'étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025. La facilité est disponible à des fins opérationnelles et remplace la facilité précédente de 1,8 milliard d'euros signée en novembre 2014.

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 octobre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros avec une maturité de sept ans et un taux d'intérêt fixe de 1,444% (non noté). Aucun ratio financier n'est attaché à cette obligation.

Risque de change

Atos opère dans 71 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans le pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe utilise généralement des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou des swaps de devises pour minimiser le risque.

La valeur comptable des actifs et dettes monétaires libellés en devises étrangères se présente comme suit :

	2022	2021	2022	2021	2022	2021
(en millions d'euros)	EUR		GBP		USD	
Actifs	305	157	8	57	417	237
Passifs	479	39	6	46	242	122
Exposition aux taux de change avant couverture	-174	118	2	11	175	114
Montants couverts	-649	-455	-122	-71	-111	-92
Impact du taux de change après couverture	-823	-337	-120	-60	64	22

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar US sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation ou diminution de 5% de la devise sensible contre la devise fonctionnelle de chaque filiale. L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et ajuste leur conversion à la date de clôture pour une augmentation de 5% des taux de change.

	2022	2021	2022	2021	2022	2021
(en millions d'euros)	EUR		GBP		USD	
Compte de résultat	-41	-17	-6	-3	3	1

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés étaient tous alloués à la couverture de risques transactionnels (risques de change). D'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés ont été considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par devise se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Instruments				
Couverture de flux de trésorerie				
Change				
Contrats à terme en CHF	-0	-7	0	-17
Contrats à terme en CNY	-0	7	0	4
Contrats à terme en GBP	0	-5	-	-
Contrats à terme en INR	-5	183	6	138
Contrats à terme en MAD	-0	27	-0	11
Contrats à terme en MXN	3	31	-0	24
Contrats à terme en MYR	-0	1	-0	1
Contrats à terme en PHP	-1	29	-0	25
Contrats à terme en PLN	7	176	-3	119
Contrats à terme en RON	3	92	-0	53
Contrats à terme en RUB	-	-	0	10
Contrats à terme en USD	-1	243	7	182

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Instruments				
Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction				
Change				
Contrats à terme en CHF	-0	-5	0	-10
Contrats à terme en GBP	0	-2	-0	-2
Contrats à terme en INR	-0	17	0	3
Contrats à terme en MAD	-0	7	0	20
Contrats à terme en PHP	0	1	0	1
Contrats à terme en PLN	1	32	-1	39
Contrats à terme en RON	0	2	0	18
Contrats à terme en USD	1	47	-	-

Le montant net de la réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2022 s'est élevé à 4 millions d'euros (net d'impôts), avec une variation de -3 millions d'euros sur l'exercice.

Note 14 – Capitaux propres

14.1. Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la société mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres, déduites des capitaux propres consolidés, ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère, ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

(en millions d'euros et en unités)	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net		
- attribuable aux propriétaires de la société mère [a]	-1 012	-2 962
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs		
- attribuable aux propriétaires de la société mère [b]	-1 012	-2 962
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	110 641 457	109 581 755
Impact des instruments dilutifs [d]	-	-
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	110 641 457	109 581 755
(en euros)		
Résultat net par action [a] / [c]	-9,14	-27,03
Résultat net par action dilué [b] / [e]	-9,14	-27,03

Aucune transaction significative sur actions n'a eu lieu après la clôture des comptes 2022 et qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action dilué.

14.2. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la société mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values, ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital

En 2022, Atos SE a augmenté son capital social par incorporation d'apport en capital et de primes d'émission pour 0.7 millions d'euros en lien avec l'émission de 221 120 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Atos SE s'élevait à 111 millions d'euros et était composé de 110 951 542 actions entièrement libérées dont la valeur nominale s'élevait à un euro par action.

14.3. Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à la valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier diffère selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès effectif aux bénéfices économiques de l'entité. En cas d'accès effectif aux bénéfices économiques, les participations ne donnant pas le contrôle sont maintenues au bilan et le passif financier est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. En l'absence d'accès aux bénéfices économiques en vertu de l'option de vente, les participations ne donnant pas le contrôle correspondants sont décomptabilisées.

La différence entre le passif financier représentant l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle décomptabilisées est comptabilisée en déduction des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées en ajustement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Résultat Net	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2022
Divers	6	0	-2	-	3	7
Total	6	0	-2	-	3	7

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Résultat Net	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2021
Divers	10	3	-3	0	-4	6
Total	10	3	-3	0	-4	6

Depuis la perte de contrôle de Worldline en mai 2019, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives pour le Groupe.

Note 15 - Engagements hors bilan

15.1. Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs minimums au titre d'obligations et d'engagements fermes pour les exercices à venir.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Échéances			31 décembre 2021
		< à un an	un à cinq ans	> à cinq ans	
Contrats de location à faible valeur et contrat de location court terme	18	11	8	-	31
Obligations d'achat irrévocables*	476	149	327	0	470
dont > cinq ans	116	32	84	0	238
Total engagements donnés	495	159	335	0	501
Engagements financiers reçus (crédits syndiqués)**	2 020	300	1 720	-	2 320
Total engagements reçus	2 020	300	1 720	-	2 320

(*) dont 31 millions d'euros relatifs à l'activité Unified Communications & Collaboration classée en activité destinée à la vente.

(**) les maturités indiquées s'entendent hors options d'extension.

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la part non-utilisée du Term Loan A, du Term Loan B et de la facilité de crédit (voir Note 13).

15.2. Garanties commerciales

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Garanties bancaires	357	372
- Opérationnelles - Performance	232	223
- Opérationnelles - Appels d'offres	7	9
- Opérationnelles - Avances sur paiement	83	116
- Financières ou autres	35	24
Garanties parentales	5 767	5 084
- Opérationnelles - Performance	5 654	4 991
- Financières ou autres	113	93
Nantissements	5	6
Total	6 129	5 462

Pour divers grands contrats à long terme réalisés par ses filiales, le Groupe émet des garanties de performance pour ses clients. Ces garanties se sont élevées à 5 654 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 4 991 millions d'euros à fin décembre 2021. Cette variation de 663 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent est principalement due à l'émission de 500 millions d'euros de garanties parentales par Atos SE pour soutenir les obligations de deux filiales dans la livraison de services en lien avec deux contrats majeurs signés en décembre 2022 pour un client basé en Suisse, et dans une moindre mesure à certaines garanties émises pour le bénéfice de clients en France et au Danemark.

De plus, en lien avec la facilité de crédit renouvelable multidevise ayant une maturité finale établie au 6 novembre 2025, Atos SE a émis une garantie « maison-mère » au bénéfice du consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir les obligations de ses deux filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V, jusqu'à 660 millions d'euros (montant inchangé).

Dans le cadre du litige Cognizant/TriZetto (voir note 16), le Conseil d'administration d'Atos SE a approuvé le 25 mars 2021, des accords d'indemnisation au profit des compagnies d'assurance qui ont pris part à l'émission de l'acte de cautionnement pour un montant total de 570 710 384 US dollars fourni dans le cadre de la procédure d'appel de l'affaire et approuvé par la juridiction de première instance (U.S. District Court) du District Sud de New York.

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension d'Atos au Royaume-Uni, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de d'administrateur du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 fondé le 1er novembre 2019. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès du fonds de pension. Le 22 décembre 2020, la garantie a été confirmée et étendue de manière à tenir compte de la fusion du fonds de pension Atos 2011 dans le fonds de pension Atos UK 2019 et du transfert des dettes afférentes. Le nouveau montant estimé total de la garantie représentait 446 millions de livres sterling (506 millions d'euros).

Note 16 - Litiges

Le Groupe est régulièrement impliqué dans diverses réclamations et procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le Groupe ne s'attende pas à ce que la résolution finale des réclamations et procédures existantes (autres que le cas spécifique décrit ci-dessous, s'il est jugé défavorablement), individuellement ou globalement, ait un effet défavorable significatif sur sa situation financière, une issue défavorable dans certaines ou l'ensemble de ces procédures, pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie pour une période donnée. Cette évaluation est basée sur la compréhension actuelle des faits et circonstances. Ainsi, la vision du Groupe sur ces éléments d'appréciation est sujette à des incertitudes et pourrait évoluer à l'avenir.

Par ailleurs, le Groupe possède de nombreuses filiales implantées dans d'autres pays que la France, et fait l'objet de contrôles par les autorités fiscales locales. Plusieurs contrôles, procédures ou litiges liés à la fiscalité ont été lancés ou sont actuellement menés par ces autorités ou devant les tribunaux. Aucun ne devrait entraîner ou n'a donné lieu à une charge fiscale significative qui pourrait avoir un

impact significatif sur les états financiers du Groupe. Le Groupe considère qu'il dispose de moyens de défense solides et qu'il met en œuvre les procédures légales dont il dispose pour éviter toute issue défavorable.

TriZetto

En 2015, Syntel a entamé une procédure contre TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions sur la base de manquements contractuels et de détournement d'informations confidentielles. En retour, TriZetto et Cognizant ont formulé plusieurs demandes à l'encontre de Syntel arguant notamment de violation de droits de propriété intellectuelle et de détournement de secrets commerciaux.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du District Sud de New York a déclaré Syntel, acquis par Atos en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a accordé à Cognizant et TriZetto un montant de dommages-intérêts d'environ 855 millions de dollars, dont 570 millions de dollars définis comme des dommages-intérêts « punitifs ».

Le 20 avril 2021, le même tribunal américain du District Sud de New York a accepté en partie une requête post-verdict déposée par Syntel. Le tribunal a réduit les 855 millions de dollars de dommages-intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars et a rejeté une demande de Cognizant et de TriZetto visant à obtenir 75 millions de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Dans sa décision, le tribunal a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Bien que la Société estime fondée la décision du tribunal de réduire de manière significative les dommages punitifs et de refuser d'accorder des intérêts préjugement à Cognizant et TriZetto, Syntel a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. Entre autres griefs, la Société considère en effet toujours que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné par rapport aux actes reprochés et que le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. L'appel a été introduit auprès du « Second Circuit » de la U.S. Court of Appeals le 26 mai 2021 et les dernières écritures des parties ont été déposées le 23 décembre 2021. L'audience devant la Cour d'Appel s'est déroulée le 19 septembre 2022.

La procédure d'appel prend généralement 18 mois ou plus. Aucun paiement de dommages-intérêts ne devra être effectué avant la décision d'appel, mais Syntel a dû déposer une garantie (supersedeas bond) pour un montant correspondant environ aux dommages-intérêts restants au moment du dépôt de l'appel (voir note 15).

Note 17 – Parties liées

Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- les principaux dirigeants du Groupe définis comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité exécutif.

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- Les facturations de services administratifs ; et
- Les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2022, les états financiers du Groupe n'incluaient aucune créance ou dette vis-à-vis de parties liées.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration, ainsi que des membres du Comité Exécutif

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice est présentée comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Avantages court terme	12	13
Cotisations versées par employeur et autres taxes	3	4
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	3	9
TOTAL	18	26

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes et les avantages en nature. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice actuel et les reprises de provisions relatives à l'exercice précédent.

Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 : principales sociétés

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
HOLDINGS				
Atos SE		Société Mère consolidante		80, quai Voltaire - 95870 Bezons, FRANCE
Atos International B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen, PAYS-BAS
Saint Louis Ré SA	100	IG	100	74, rue de Merl - L2146 Luxembourg, FRANCE
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons, FRANCE
Bull SA	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois, FRANCE
FRANCE				
Atos France	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Worldgrid SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Yunano SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Galilée - 13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Air Lynx SAS	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Keynectis SA	100	IG	100	Tour Eria, 5 rue Bellini - 92800 Puteaux
Atos Digital Security SAS	100	IG	100	50, avenue Daumesnil - 75012 Paris
EcoAct SAS FR	100	IG	100	35, rue de Miromesnil - 75008 Paris
Edifixio SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
ALLEMAGNE				
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Funding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Bruchstrasse, 5 - 45883 Gelsenkirchen
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 - 10119 Berlin
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 - 51149 Cologne
Science + computing AG	100	IG	100	Hagellocher Weg, 73 - 72070 Tübingen
Energy4u GmbH	100	IG	100	Albert-Nestler Straße, 17 - 76131 Karlsruhe
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Squire, Am Flughafen 14 - 60549 Frankfurt am Main
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Stinnes-Platz, 1 - 45 472 Mülheim an der Ruhr
Unify Communications and Collaboration GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 - 40547 Dusseldorf
Cycos AG	95,1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 - 52477 Alsdorf
Unify GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Deutschland Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
cv cryptovision GmbH	100	IG	100	Munscheidstr. 14 - 45886 Gelsenkirchen
PAYS-BAS				
Atos Nederland B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Atos Telco Services B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Motiv IT Masters B.V.	100	IG	100	(3402 PL) IJsselstein - Utrechtseweg 34 e
EUROPE (AUTRES) - MOYEN-ORIENT - AFRIQUE				
Algérie				
Bull Algérie	100	IG	100	Rue Yehia El-Mazouni, 16, El Biar - Algiers
Autriche				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
Atos IT Solutions and Services GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modecenterstraße, 1 - 1030 Vienne
SEC Consult Austria	100	IG	100	14, 1. Stock Komarigasse - 2700 Wiener Neustadt
Belgique				
Atos Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem
Bulgarie				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	1000 Sofia, Oborishte Region, 2 Maria Luiza Blvd, TZUM Business Center, 4th floor
Côte d'Ivoire				
Bull Cote d'Ivoire	100	IG	100	31, avenue Noguès - 01 BP 1580 Abidjan 01
Danemark				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Dybendalsvaenget, 3 - 2630 Taastrup

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Croatie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzlova, 69 - 10000 Zagreb
République Tchèque				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Doudlebská, 1699/5 - 14000 Prague 4
DataSentic AS	100	IG	100	Washingtonova, 1599/17, Nové Město - 11000 Praha 1
Gabon				
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali, ZI d'Oloumi - BP 2260 Libreville
Grèce				
Atos Greece SA	100	IG	100	Irakleio Avenue, 455, N. Iraklio - 14122 Athènes
Finlande				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkipellontie, 6 - 026050 Espoo
Ideal Product Data Oy	100	IG	100	Jaakonkatu 2 - 01620 Vantaa
Hongrie				
Atos Magyarország Kft	100	IG	100	1138 Budapest, Vaci ut 121-127, Vaci greens D Building, 4th floor
Irlande				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Level 5, Block 4, Dundrum Town Centre, Sandyford Road - Dublin 16
Italie				
Atos Italia S.p.A.	100	IG	100	Via Caldera, no. 21 - 20158 Milan
Liban				
Bull SAL	100	IG	100	Rue Jal el Dib, 69 - Secteur 1 - BP 60208 Beyrouth
Lituanie				
UAB "Bull Baltija"	100	IG	100	Gostauto Street, 40 - 01112 Vilnius
Luxembourg				
Atos Luxembourg PSF SA	100	IG	100	1, rue Edmond Reuter Contern - 5326 Luxembourg
Madagascar				
Bull Madagascar SA	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi, Tsaralalana, BP 252 Antananarivo
Maroc				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	Espace les Palmiers, angle avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil - Hayryad Rabat
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Bull Maroc	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Namibie				
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd.	100	IG	100	C/o Deloitte & Touche, Namdeb Center, Bulow street, 10 - PO Box 47 Windhoek
Pologne				
Atos Polska SA	100	IG	100	Krolewska, 16 - 00-103 Varsovie
Atos Poland Global Services Sp Zoo	100	IG	100	Ul. Krolewska 16 - 00-103 Varsovie
Portugal				
Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda	100	IG	100	Avenida José Malhoa 16 - Piso sétimo B2 - Edifício Europa. Distrito: Lisboa, Concelho: Lisboa, freguesia: Campolide - 1070 159 Lisbonne
Roumanie				
Atos IT Solutions and Services s.r.l.	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucarest
Atos IT Solutions Romania SRL	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucarest
Atos Convergence Creators GmbH S.R.L	100	IG	100	Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov
Sénégal				
Bull Senegal	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul - BP 3183 Dakar
Serbie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o.	100	IG	100	Danila Lekica Spanca 31 - 11070 Belgrade
Afrique du Sud				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32 - 2144 Woodlands
Espagne				
Atos Consulting Canarias SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo, 24b - 38110 Santa Cruz de Tenerife
Atos Spain SA	100	IG	100	Albarracin, 25 - 28037 Madrid
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa, 5 - 28760 Madrid
Atos Worldgrid SL	100	IG	100	Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca - 39011 Santander
MSL Technology SL	100	IG	100	C/ Marques de Ahumada, 7 - 28028 Madrid
Slovaquie				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Pribinova 19/7828 - 811 09 Bratislava
Suède				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen, 12-14 - 194 87 Upplands Väsby
Suisse				
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse, 28 - 8047 Zurich
Turquie				
Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S	100	IG	100	Yakacak Caddesi, No 111 - 18 - 34870, Kartal, Istanbul

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Emirats Arabes Unis - Dubai				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20, Building DIC-9 Dubai Internet City - PO Box.500437
ATOS FZ LLC Dubai Branch	100	IG	100	The Galleries Building, No2 Level 2 - 500437 Downtown Jebel
Paladion Sharjah (Branch)	100	IG	100	Saif Suite X4 - 03 and SAIF Office P8-05-58, Sharjah Airport International Free Zone, Sharjah, Sharjah, 120398
Qatar				
Atos Qatar Llc	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street - No.89858 Doha
Egypte				
Atos IT SAE	100	IG	100	50, Rue Abbass El Akkad, Nasr city - Le Caire
Arabie Saoudite				
Atos Saudi LLC	49	MEE	49	P. O. Box # 8772 - Riyadh-11492
ROYAUME - UNI				
Atos Consulting Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Shere Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos BPS Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM holding LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Carbon Clear LTD	100	IG	100	70-78, York Way, Unit A N1 9AG - Londres
Ipsotek Ltd.	100	IG	100	Acre House, 11-15 William Road, NW1 3ER - London
Cloudeach Europe Limited	100	IG	100	3rd Floor Saffron House 6-10 Kirby Street, London, EC1N 8TS
ASIE PACIFIQUE				
Australie				
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	Mountain Highway, 885 - 3153 Bayswater Victoria
Chine				
Atos Information Technology (Nanjing) Co., Ltd	100	IG	100	Floor 12, Building 1B Powerise accelerator, High Tech zone Software park - Nanjing Jiangsu Province
Atos Information Technology (China) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05,161, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Beijing
Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05,162, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Beijing
RTS Information Consulting (Chengdu) Co. Ltd	100	IG	100	Room 108-109, 1st floor, Building B2, Tianfu Software Park, High Tech Zone - Chengdu Sichuan Province
Hong Kong				
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 - Hutchison House - 10, Harcourt Road
Inde				
Atos India Private Limited	100	IG	100	Godrej & Boyce Complex - Plant 5 - Pirojshanagar - LBS Marg Vikhroli(W) - Mumbai - 400079
Atos IT Services Private Limited	99,99	IG	100	Innovator Building - International Tech Park - Whitefield Road - 560066 Bangalore - Karnataka
Anthelio Business Technologies Private Limited	99,99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1,Phase 2, SY,NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT\ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No,112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Mumbai 400 096 Maharashtra
State street Syntel Services Pvt Ltd (**)	100	IG	100	4/5th floor, Building No.4, Mindspace -Navi Mumbai, Thane-Belapur road, Airoli-400708
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor, E-Tech Software Technology Park, Dhokali Naka,Kolshet road, Thane(West)-400607
Paladion Networks Pvt. Ltd. India	100	IG	100	Level 6, 10/11 Dr. Radhakrishnan Salai Mylapore - Chennai 600004
Japon				
Atos KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomon Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomon Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Malaisie				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan - 3 Brickfields - 50470 Kuala Lumpur
Ile Maurice				
State street Syntel Services Mauritus Ltd (**)	100	IG	100	C/o SGG Corporate Services (Mauritius) Ltd 33, Edith Cavell Street - Port Louis, 11324
Philippines				
Atos Information Technology Inc.	99,94	IG	100	23/F Cyber One Building - Eastwood City - Cyberpark - 1110 Libis, Quezon City
XBS Disposition Subsidiary Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City
Singapour				
Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 - 319002
Taiwan				
Atos (Taiwan) Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road - Taipei
Thaïlande				
Atos IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II - 36th Floor - New Petchburi Road - Bangkok - Huay Kwang - 10310 Bangkok

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
AMERIQUES				
Argentine				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A.- C1430DAL, Buenos aires
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 5to, Piso Of, 506 - C 1107 bpa, Buenos aires
Brésil				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Bull Ltda.	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Canada				
Atos Inc.	100	IG	100	6375 Shawson Drive - LST 1S7 Mississauga - Ontario
Atos Service Digitaux Québec Inc	100	IG	100	415, Rue Saint-Antoine ouest Bureau, 400 Montréal - Québec H2Z 2B9
Processia Solutions Inc.	100	IG	100	3131, St-Martin ouest, Laval - QC H7T 2Z5
AppCentrica Inc	100	IG	100	3 Church Str, suite 600, Toronto - Ontario M5E 1M2
Colombie				
Atos IT Solutions and Services S.A.S	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 - Bogotá
Mexique				
Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V.	100	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 - Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc - 06600 Ciudad de Mexico
Etats-Unis d'Amérique				
Atos IT Solutions and Services Inc.	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Syntel Inc.	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083
Anthelio Global Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Atos Digital Health Solutions	100	IG	100	2500 Weschester Ave - 3rd Floor - Purchase New York 10577
Pyramid Healthcare Solutions Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Evidian Systems Inc.	100	IG	100	285 Billerica Road, Suite 200 - Chelmsford, MA 01824-4174
Unify Inc	100	IG	100	1630 Corporate Court - Irving - Texas 75038
Engage ESM Inc.	100	IG	100	4851, Regent Boulevard - Floors 1, 3 & 4 Irving - TX 75063
Maven Wave Partners LLC	100	IG	100	71 S. Wacker Drive, Suite 2040, Chicago, IL 60606
Paladion Technologies Inc.	100	IG	100	Delaware corporation with its office at 11480 Commerce Park drive, Suite 210, Reston Virginia 20191
Eagle Creek Software Services	100	IG	100	10050 Crosstown Circle, Suite 360, Eden Prairie, Minnesota 55344
Nimbix Inc.	100	IG	100	2323 Bryan St, Suite 1520 MS 108
VisualBI Solutions Inc.	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Plano, TX 75093
Cloudreach Inc.	100	IG	100	9 E. Lockerman Street, Suite 311, Dover, 19901
Cloudamize Inc.	100	IG	100	9 E. Lockerman Street, Suite 311, Dover, 19901
Uruguay				
Bull Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 - 1160 Montevideo

(*) Le Groupe a une participation dans cinq entités allemandes intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Ces filiales ont bénéficié de l'exemption prévue par le paragraphe 264b du Code commercial allemand (HGB) en vertu de la législation allemande, et par conséquent des comptes séparés audités au 31 décembre 2022 n'ont pas lieu d'être établis puisqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés de la Société Mère du Groupe (Atos SE). Les comptes consolidés 2022 sont déposés au registre du commerce et des sociétés en France.

(**) Atos détient 49% des parts de State Street Syntel Services (Ile Maurice) Ltd, qui détient 100% de State Street Syntel Services Pvt Ltd. L'opération conjointe entre le Groupe Atos et le groupe State Street a été qualifiée d'opération conjointe selon IFRS 11. Selon IFRS 11.21, le partenaire dans une opération conjointe doit comptabiliser les actifs, passifs, revenus et dépenses relatifs à ses intérêts dans l'opération conjointe, selon les règles IFRS applicables aux actifs, passifs, revenus et dépenses. Les droits et obligations des deux partenaires conjoints sont définis dans le « Master Service Agreement » signé entre les deux parties et dans le pacte d'actionnaires. Les joint ventures entre le groupe State Street et le Groupe Atos sont engagées à délivrer des services IT au groupe State Street selon le « Master Service Agreement ». Atos a droit à 100% de résultat financier du contrat et doit supporter tous les passifs. Par conséquent, les obligations d'Atos sont de garantir le règlement des passifs des JV, de garantir que le groupe State Street reçoive les prestations promises. Le Groupe Atos a droit en contrepartie de reconnaître les revenus relatifs aux services rendus au groupe State Street, comptabilisé selon les principes d'IFRS 15.

Note 19 Evénements postérieurs à la date de clôture

Le 18 janvier 2023, le « National Employment Savings Trust » (« NEST ») du Royaume-Uni et Atos ont mis fin, par accord mutuel, au contrat en vertu duquel Atos devait développer et gérer les processus opérationnels pour les régimes gérés par la société publique Nest Corporation du Ministère britannique du travail et des retraites. Les conséquences comptables de la fin de ce contrat ont été prises en compte lors de la préparation des états financiers consolidés annuels d'Atos pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le 24 janvier 2023, Atos a annoncé être entré en négociations exclusives avec Mitel Networks pour la vente de son activité Unified Communications & Collaboration Services (Unify).

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	1 035	59%	-	0%	1 229	48%	-	0%
Filiales intégrées globalement	717	41%	3 802	75%	1 218	48%	1 124	76%
Sous total audit	1 752	100%	3 802	75%	2 447	96%	1 124	76%
Services autres que la certification des comptes*								
Émetteur	-	0%	-	0%	103	4%	-	0%
Filiales intégrées globalement	4	0%	1 292	25%	-	0%	347	24%
Sous total autres	4	0%	1 292	25%	103	4%	347	24%
Total honoraires 2022	1 756	100%	5 093	100%	2 550	100%	1 471	100%

* En 2022, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	931	56%	-	0%	1 198	48%	-	0%
Filiales intégrées globalement	711	42%	3 207	72%	1 251	50%	991	78%
Sous total audit	1 642	98%	3 207	72%	2 449	99%	991	78%
Services autres que la certification des comptes*								
Émetteur	25	1%	-	0%	32	1%	-	0%
Filiales intégrées globalement	6	0%	1 245	28%	-	0%	273	22%
Sous total autres	31	2%	1 245	28%	32	1%	273	22%
Total honoraires 2021	1 673	100%	4 453	100%	2 481	100%	1 264	100%

* En 2021, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.